

L'accès à l'information statistique à l'heure d'internet

Les rencontres du Cnis

22 janvier 2007

**N°104
Juin 2007**

La rencontre à l'accès à l'information statistique s'est tenue

le lundi 22 janvier 2007

au Palais d'Iéna siège du Conseil économique et social

sous la Présidence de M. Jean-Pierre DUPORT, vice-président du Cnis,

membre du Conseil économique et social, conseiller d'État

M. Jean-Pierre DUPORT et le secrétariat général du Cnis

remercient pour son accueil M. Jacques DERMAGNE,

Président du Conseil économique et social

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA RENCONTRE.....	4
INTRODUCTION.....	7
I - LA STATISTIQUE PUBLIQUE SUR INTERNET	9
A - QUELLE POLITIQUE DE DIFFUSION SUR INTERNET ?.....	9
a) L'expérience d'Eurostat et des pays européens.....	9
b) L'expérience du système statistique public français.....	10
c) Débat	13
B - L'UTILISATEUR FACE À INTERNET.....	16
a) Table ronde	16
b) Débat.....	21
II - AU-DELÀ D'INTERNET.....	25
A - QUELLE DIFFUSION AU-DELÀ D'INTERNET ?.....	25
a) L'aspect international.....	25
b) Les produits sur mesure et la politique vis-à-vis des chercheurs	26
c) Les partenariats locaux.....	27
d) Débat.....	28
B - COMMENT CONCILIER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA CONFIDENTIALITÉ ?	33
a) Table ronde	33
b) Débat.....	40
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	46
LISTE DES PARTICIPANTS.....	49

Ouverture de la Rencontre

M. Jacques DERMAGNE, Président du Conseil économique et social

Monsieur le directeur général de l'Insee, Madame la secrétaire générale adjointe, Messieurs les présidents, Mesdames et Messieurs les directeurs, Mesdames, Messieurs, Chers amis, Chers collègues,

Bienvenue à toutes et à tous entre les colonnes de notre hémicycle du Palais d'Iéna à l'occasion de cette rencontre du Cnis consacrée à l'information statistique à l'heure d'internet. C'est avec un grand plaisir que je vous accueille, aujourd'hui, ici, au nom de l'ensemble de mes collègues du Conseil économique et social. La question de l'accès à l'information statistique est, en effet, essentielle pour le CES, producteur de contenu, de déclinaisons sociétales. Notre expertise se nourrit de l'expérience du quotidien, mais elle s'appuie, pour une large part, pour mieux identifier, qualifier et agir, sur les phénomènes de société, les données chiffrées et, plus particulièrement, les statistiques. C'est donc naturellement que nous vous accueillons au Palais d'Iéna pour la deuxième fois. Au mois d'avril 2003, vous étiez venus pour lancer le programme du moyen terme 2004-2008. La séance avait alors été ouverte par M. François Édouard. Comment oublier, parmi les points de convergence entre notre Institution et la vôtre, que des membres du CES sont également membres du Cnis ? Je citerai M. Michel Paoletti, M. François Édouard, M. Denis Durand, M. Didier Marteau, M. Jean Salmon, président de la formation Agriculture du Cnis, Mme Edith Arnoult-Brill et M. Jean-Pierre Duport, votre vice-président, auquel nous ne portons, dans cette enceinte, qu'estime et amitié.

Avec l'arrivée de M. Jean-Pierre Duport, dont je salue l'action tout au long de ces dernières années, nos liens qui étaient déjà suffisamment forts sont conduits à se resserrer davantage. En effet, M. Jean-Pierre Duport incarne, pour nous, cette nécessité absolue, pour les décideurs, de recourir à l'information statistique pour interpréter les phénomènes nouveaux afin de mieux appréhender les évolutions de notre société. Au risque de toujours raisonner par rapport à son quotidien, à l'ombre d'arbres qui nous empêchent de voir les forêts, nous pensons qu'il faut vivre l'événement pour le bien comprendre. Il faut également le situer correctement dans la vie globale de la Cité. Tel est votre nouveau rôle. Je prendrai trois exemples dans une carrière particulièrement brillante : ses fonctions de président du conseil d'administration de Réseau Ferré de France, celles de préfet de région en Île-de-France (préfet de Paris, préfet de Seine-Saint-Denis) ou de directeur de cabinet du ministère de l'Intérieur et celles, enfin, de délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action régionale. Transport des populations, flux migratoires, action sociale, santé, éducation, délinquance, victimisation, couverture haut débit des territoires sont autant de domaines dont vous vous êtes occupé, cher Jean-Pierre, et qui ont recours à l'information statistique pour comprendre, agir et décider. Vous étiez d'ailleurs, dans ces fonctions, à travers vos services, Monsieur le vice-président, l'un de ces utilisateurs de statistiques auxquels s'adresse le Cnis lorsqu'il s'agit, pour eux, d'éclairer des situations nouvelles afin de mettre en œuvre des modes d'action d'envergure.

Les publications du Cnis montrent que la coupure épistémologique qui fait basculer la statistique publique dans la modernité se situe dans les années 80 et 90. A cette date, l'accélération des progrès de l'informatique et l'usage à des fins sociales de la statistique transforment les données purement administratives en véritable système d'information. La pertinence de ces systèmes n'est plus contestée, tout simplement parce qu'elle n'est pas contestable.

En m'appuyant sur la thématique de cette importante journée, l'accès à l'information statistique à l'heure d'internet, je souhaiterais formuler, Monsieur le directeur général avec lequel nous avons tant de plaisir à coopérer, deux constats qui préfigurent les enjeux des débats de ce jour.

Premier constat, nous sommes entrés dans **l'ère de la sur-information** à laquelle contribue l'extension infinie du pouvoir d'internet. Autrefois, il fallait chercher l'information ; aujourd'hui, il faut la trier. Toutes les informations dont nous avons besoin figurent, en effet, sur la Toile, mais sans hiérarchisation. Elles sont déversées dans une sorte de flot continu qu'il est impossible de canaliser pour le profane. Paradoxalement, se pose, dans le même temps, **la question de l'accès à la statistique publique, qui reste difficile**. Internet apparaît, dès lors, comme un moyen efficace pour rendre accessible au plus grand nombre ce type d'informations, mais des structures d'intelligence, de discernement sont nécessaires pour l'authentifier. Vos documents de travail formulent avec clarté l'enjeu majeur. L'internaute a potentiellement accès à une masse d'informations statistiques de nature diverse : données ponctuelles, tableaux détaillés, fichiers d'enquêtes, bases de données. Face à cette offre croissante et mise à jour en continu, **l'utilisateur doit pouvoir trouver l'information, la comprendre** et être capable de **la comparer** à d'autres données. Cette problématique intéresse tout particulièrement notre Institution tant les études, les avis et les rapports de nos groupes se nourrissent de l'information statistique à laquelle il nous faut accéder le plus facilement possible et que nous devons comprendre, si possible rapidement. Sur cette base, notre expertise de la proximité et de la quotidienneté devient un réel gisement de valeur ajoutée à la préparation de la décision publique. C'est dire toute l'importance du Cnis pour notre Assemblée.

Je crois, Monsieur le président et cher Jean-Pierre Dupont, que vous évoquerez la démarche de notre collègue Alain Saubert, par exemple, qui a présenté au Cnis les besoins statistiques révélés lors de l'élaboration du rapport très récent du CES sur l'évaluation de la loi de programme pour l'Outre-Mer. Nous avons vécu un exemple analogue, mais en creux cette fois, à l'occasion du très récent rapport sur le tourisme dans ces mêmes territoires.

L'objectif de vouloir délivrer une information n'est pas suffisant. Encore faut-il qu'elle soit commodément accessible, compréhensible rapidement et comparable à d'autres. La technologie internet n'est, à nos yeux, qu'un outil. Elle doit le rester. Dans ce domaine, le Cnis semble être en pointe par sa volonté de rendre accessible et compréhensible l'information statistique qu'il produit. Le souci pédagogique qui vous anime ne nuit en rien à la pertinence des données. Accessibilité et clarté ne sont pas incompatibles avec pertinence. Seuls les savoirs médiocres ou incertains se cachent derrière des langages inutilement initiatiques. Dans sa démarche, le Cnis est de ceux qui tentent de combler le fossé entre le langage des sachants et celui des citoyens. Ce point est essentiel. Ne cessez jamais de consolider cette orientation ; elle nous est extraordinairement précieuse. Le Cnis ne doit pas être un simple producteur de données, mais également un pédagogue.

Autre constat, les informations sur les grandes masses comme la macro-économie ne sont plus les seules à intéresser prioritairement les utilisateurs de statistiques, privés comme publics. Aujourd'hui, **l'intérêt se porte sur les informations individuelles ou finement localisées**. Grâce à internet, les conditions d'accès à ce type d'information se sont considérablement élargies, notamment pour les utilisateurs locaux. Se pose alors une série de questions nouvelles : **quels sont les besoins réels des utilisateurs, qu'ils soient chercheurs ou acteurs locaux ?** Comment communiquer l'information la plus complète en **respectant le cadre juridique** qui fixe les conditions d'accès aux données individuelles ou finement localisées ? Comment concilier l'accès à **l'information et la protection de la confidentialité** ? Autrement dit, comment la Cnil et le Cnis peuvent-ils faire bon ménage ? Cette dernière question constitue d'ailleurs l'intitulé de l'ultime table ronde de cette journée avant la conclusion que prononcera M. Jean-Michel Charpin, directeur général. Son intervention ne peut que nous enrichir.

Nous sommes entrés, depuis quelques années, dans l'ère de l'information, une matière devenue aussi importante, pour la vie quotidienne, que les richesses naturelles comme le gaz ou le pétrole. L'information est d'ailleurs devenue objet de recherche au CNRS avec la création de l'Institut des sciences cognitives et de la communication (ISCC) dont le premier directeur est Dominique Wolton. Le choix d'un sociologue à ce poste nous conforte dans l'idée que le développement des technologies de l'information est stratégiquement et politiquement trop important pour s'en remettre aux seuls techniciens. Dominique Wolton n'hésite pas à affirmer que la problématique de l'information ne se limite pas aux performances des outils. Le progrès technologique ne peut, en effet, constituer à lui seul un projet de société. Internet n'est qu'une réalité technique irradiante, mais qui attend encore un

véritable projet social et politique. S'il ne vient pas, les fondamentaux de la vie en société risquent dangereusement d'exploser. Avec l'ambition qui est la vôtre de rendre accessible et compréhensible l'information statistique publique, je pense que vous transcendez la technique.

Paradoxalement, par l'hétérogénéité et la confusion de la matière informative qu'elle diffuse, la Toile internet plonge les utilisateurs dans un vertige du trompe-l'œil technique qui vise parfois à créer une fausse réalité. Nous savons tous que trop d'information tue l'information. Il est donc nécessaire qu'une mission pédagogique préside à la mise en ligne des données statistiques, d'autant plus que le volume de l'information diffusée s'accroît sans cesse. Le rôle du Cnis est d'accompagner le mieux possible les utilisateurs, toujours plus nombreux, pour leur éviter d'être manipulés. Cette ambition est également celle du CES quand il s'agit de la diffusion de nos travaux. Rien ne sert, en effet, de produire des rapports, aussi lumineux soient-ils, s'ils ne sont pas lus par les destinataires et diffusés le plus largement possible. Or pour être lu, il faut également faire l'effort d'une présentation et d'un langage qui soit accessibles au plus grand nombre. Comme vous pouvez le constater, le CES et le Cnis partagent la même vision et je suis persuadé que vos travaux contribueront à donner à l'information statistique publique une image plus juste. Pour vous comme pour nous, derrière ces données, figurent les réalités quotidiennes, à partir desquelles nous pouvons effectivement contribuer à l'amélioration de la condition humaine.

Je vous souhaite à tous des échanges fructueux. Que le savoir et les conditions des uns enrichissent le savoir et les conditions des autres !

Bonne journée à tous et merci de votre attention.

Introduction

M. Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis, membre du Conseil économique et social, conseiller d'État

Monsieur le Président, cher Jacques Dermagne, Monsieur le directeur général, cher Jean-Michel Charpin, Mesdames, Messieurs,

Je tenais, avant tout, à vous remercier très chaleureusement, Monsieur le président, de vos propos d'accueil, non seulement à titre personnel mais également en tant que vice-président du Cnis. Vous avez bien mis en perspective, à la fois sur les plans pratiques et philosophiques, le contenu et les thèmes que nous souhaitons aborder tout au long de cette journée.

Comme vous l'avez souligné, les liens entre le Cnis et le CES sont forts. Ils sont présents – vous avez cité les liens personnels qui unissent nos deux institutions –, historiques – le président Salustro est président d'une formation du Cnis et fut l'un des piliers du CES. J'ajouterai que nos liens sont conduits à se renforcer encore, le CES allant accueillir l'un des éléments fondamentaux du Cnis, Mme Carla Saglietti, que je remercie pour le travail qu'elle a accompli avec mes prédécesseurs et avec moi depuis que je suis vice-président du Cnis, puisque vous l'avez choisie pour remplacer M. Pierre Mondon, chef de la Mission Insee du CES, qui part à la retraite.

Les liens entre le Cnis et le CES sont nombreux et ils sont actuels. En effet, comme vous l'avez évoqué, le Cnis met en œuvre les recommandations d'un rapport du CES, celui de M. Alain Saubert. Il est, selon moi, bon que le Cnis montre l'exemple en mettant en place, sur la base d'un rapport du CES, un groupe de travail qui formulera des propositions d'adaptation des statistiques nationales aux besoins des collectivités d'Outre-Mer.

Pourquoi une Rencontre du Cnis ? Parce qu'elle permet de faire se rencontrer, sur un thème donné, producteurs et utilisateurs de la statistique publique dans un cadre plus large que les réunions de formation qui valident les programmes de travail des services statistiques dans le cadre des procédures établies par la loi de 1951. Ces rencontres, à guichets fermés, permettent ainsi de motiver davantage d'utilisateurs. Le Cnis est à leur service et il est bon de vérifier, de temps à autre, avec eux que ses orientations sont les bonnes.

Pourquoi avoir retenu le thème de la diffusion ? A l'origine, le Cnis accueillait une formation Diffusion, mais il est apparu que, si le travail en formation convenait bien aux approches sectorielles, les Rencontres permettaient de mieux traiter des questions transversales. Une première Rencontre sur « L'avenir de la diffusion de l'information statistique et l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication » a ainsi eu lieu en 1998 sous la présidence de MM. Jean-Marie Delarue et Christian de Boissieu.

Internet commençait alors à apparaître comme média susceptible de diffuser largement et dans un temps très court des informations statistiques, mais la plupart des sites étaient encore récents. Le premier site de l'Insee avait ouvert en 1996. Il s'agissait encore, pour l'essentiel, de sites vitrines présentant les principaux produits et quelques données statistiques de cadrage.

La question de l'accès à l'information statistique faisait l'objet de débats récurrents dans les instances du Cnis. Cette information n'était pas toujours adaptée aux besoins des utilisateurs. Elle était, en outre, difficile à obtenir parce que souvent dispersée et trop chère. Un groupe de travail, présidé par M. Jean-Pierre Bompard, a même été mis en place par le Bureau du Cnis en 2000 sur le thème de la clarté et de l'accessibilité des données issues du système statistique public.

Ce groupe de travail n'avait pas épuisé le sujet de la diffusion dans une période de fortes mutations technologiques, mais il avait proposé un certain nombre de recommandations pratiques. L'une d'entre elles était la création d'un portail de la statistique publique afin de permettre une plus grande cohérence au sein du service statistique public. Il a été ouvert. Le groupe de travail avait également formulé des propositions d'affichage des calendriers des publications qui jouent un rôle très important, en pratique, quant à l'indépendance de la statistique publique.

Aujourd'hui, avec le tournant des années 2003 et suivant l'exemple de services statistiques étrangers, les services statistiques français ont progressivement mis à disposition gratuitement sur leurs sites des données statistiques de plus en plus nombreuses. Elles deviennent ainsi disponibles pour le plus grand nombre. Cet accès élargi aux données, généralement apprécié des utilisateurs, suscite de nouvelles questions et interpellations en raison du volume de l'information diffusée.

Il faut accompagner au mieux les utilisateurs devenus bien plus nombreux et donc améliorer les informations sur les données et les fichiers, la méta-information. Cette dernière doit être plus complète et plus pédagogique afin de rendre l'internaute autonome.

La diffusion sur internet suppose, par ailleurs, une organisation des données tenant compte de l'ensemble de l'information disponible sur-le-champ concerné et des recoupements possibles avec les éléments diffusés sur d'autres sites. Le fait de mettre sur un site des liens vers d'autres sites fait assumer, de fait, une forme de validation des données qui y figurent. De ce point de vue, il est indispensable que les services statistiques rendent cohérente leur diffusion sur internet et sur les autres supports, notamment papier.

Enfin, lorsque les données sont diffusées si largement, protéger leur confidentialité impose de nouvelles contraintes dans le souci de ne permettre aucune identification directe. Ce thème est, à nos yeux, très important.

Dernière justification à cette journée, **la révolution technologique qui a conduit à changer radicalement la politique de diffusion** a été si puissante que ce changement s'est fait simultanément dans la plupart des pays et a posé avec acuité le problème des comparaisons internationales. Elle a également induit une internationalisation des normes de qualité et en particulier des standards européens qui se sont imposés au système statistique public.

Je remercie tout particulièrement M. Gunter Schäfer, chef de l'unité Diffusion à Eurostat, d'avoir accepté de participer à cette Rencontre afin de nous apporter une vision internationale sur l'ensemble de ces questions.

En conclusion, pourquoi cette Rencontre aujourd'hui, un an avant le début de la concertation qui sera lancée en 2008 par le Cnis sur le programme de travail à moyen terme 2009-2013 ? Il est clair que la réflexion sur le moyen terme est un exercice lourd qui se concentrera naturellement sur la programmation de la production statistique même si la diffusion a été une préoccupation très présente dans la discussion du précédent moyen terme. Il semblait donc important, à l'Insee et au Cnis, de prendre le temps, au préalable, d'associer étroitement les utilisateurs à la réflexion sur la diffusion.

N'oublions jamais qu'internet n'est qu'un outil. L'important est l'accès à l'information et la façon dont cette information est utilisée.

Je vous remercie de votre attention.

I - La statistique publique sur internet

A - Quelle politique de diffusion sur internet ?

a) L'expérience d'Eurostat et des pays européens

M. Gunter Schäfer, chef de l'unité diffusion à Eurostat

La diffusion des données sur le plan européen est soumise à certaines contraintes. La première est la langue. En effet, aujourd'hui, en Europe, on compte 19 langues officielles et il convient de traiter tous les utilisateurs de manière équivalente. La diffusion, dans ce contexte, n'est pas aisée. Nous devons également prendre en compte les différences culturelles entre utilisateurs, ce qui ne facilite pas la communication. Enfin, les divers types d'utilisateurs intéressés nous posent également problème.

Eurostat a mené une expérience, qui ne s'est pas toujours révélée positive, d'une diffusion payante des données statistiques avec un soutien aux utilisateurs. Ce projet a été appelé *data shop*. Une cellule *data shop* a ainsi été créée en partenariat avec l'Insee. Ce projet a échoué. Suite à cette expérience négative, nous avons décidé de donner une nouvelle orientation, totalement différente, à notre politique de diffusion en proposant, **au début 2004, une diffusion totalement gratuite à l'exception des micro-données et en privilégiant la voie de l'internet**. Depuis le 1^{er} octobre 2004, l'utilisation d'internet a explosé pour atteindre le million de visiteurs, nous ne connaissons pas encore de manière précise leurs caractéristiques. Eurostat a eu une période courte pour se préparer. **Notre objectif était de créer un site contenant des données et des méta-données, qui soit stable, fiable et pouvant supporter un tel nombre d'utilisateurs. Nous l'avons atteint.**

Aujourd'hui, le site d'Eurostat est dix fois plus visité qu'à l'époque où les informations y étaient vendues. Par ailleurs, nous constatons une augmentation considérable du téléchargement des publications, qui sont elles aussi gratuites sous leur forme électronique et peuvent être achetées sous forme papier. L'écho de nos publications est également, dorénavant plus important dans la presse et le *feed-back* des utilisateurs est beaucoup plus développé. Nous recevons, en effet, nombre de questions sur les méthodologies utilisées, les données et les statistiques disponibles.

Toutes les informations statistiques sont dorénavant disponibles sous forme électronique. **Le problème réside, aujourd'hui, dans la navigation sur le site**. Nous ne sommes pas encore parvenus à mettre en place un outil efficace de recherche de l'information, ce qui pose problème aux utilisateurs. Pour y répondre, **un réseau de soutien aux utilisateurs a été mis en place** en coopération avec les instituts nationaux d'Europe, notamment avec l'Insee. 22 partenariats se sont ainsi établis et nous permettent, aujourd'hui, d'offrir un support dans la totalité des langues officielles. Un tel projet est actuellement en cours de développement avec la Bulgarie et la Roumanie.

Eurostat rencontre, par ailleurs, un problème d'accès aux bases de données. Deux de nos bases de données, New Cronos et Comext, sont en effet anciennes. Eurostat travaille, depuis l'ouverture de son site gratuit, à les remplacer par un outil unique plus facile à maîtriser pour les utilisateurs.

Eurostat a travaillé avec les États membres. Une série de projets partagés ont ainsi été lancés. L'un d'entre eux, qui a rencontré un certain succès, est un fil RSS¹. Il permet d'être averti qu'une mise à jour de données a eu lieu. A cet égard, j'ai été heureux d'apprendre que la France s'apprêtait à lancer ce service, ce qui nous permet de l'ouvrir en Europe. Des projets d'échange des statistiques clés avec un système de mots-clés de recherche communs ont également été proposés aux États membres. Ils sont en voie de formalisation.

Le problème réside véritablement dans la navigation et la présentation des données, notamment avec une langue qui ne soit pas accessible qu'aux seuls experts. Dans ce cadre, une série de projets sont

¹ RSS : (*Really Simple Syndication*) : Ce système est habituellement utilisé pour diffuser les mises à jour de site dont le contenu change fréquemment typiquement les sites d'information ou des blogs. L'utilisateur peut s'"abonner" aux flux ce qui lui permet de consulter rapidement ces dernières sans avoir à se rendre sur le site.

prêts à être lancés : présentation de statistiques sous forme de cartes, de graphiques ou de tableaux ; mise en relation des publications papier et électroniques avec les bases de données.

Nous avons, par ailleurs, développé des idées qui dépassent ce cadre. Un groupe de travail permanent a été constitué avec les États membres. Nous y avons récemment abordé la question d'un réseau virtuel. Nous travaillons également ensemble à la définition de méta-données, puisque les concepts statistiques diffèrent selon les pays. Une coopération dans ce champ serait très fructueuse pour les utilisateurs. Des efforts doivent, par ailleurs, être consentis pour établir un système de recherche combinée permettant d'effectuer une recherche sur tous les sites des instituts européens.

Pour développer ces projets, des logiciels sont nécessaires. Un partage des bonnes pratiques est essentiel, dans ce cadre. Je pense, par exemple, au système de présentation d'une information personnalisée proposé sur certains sites.

Le travail à mener est important. Internet a aujourd'hui près de dix ans. Il n'est plus un enfant. Il faut le traiter comme un adolescent, âge auquel il est nécessaire de beaucoup travailler, étudier et apprendre à échanger avec les autres.

Je vous remercie.

b) L'expérience du système statistique public français

M. Pierre Audibert, directeur de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee

Je vous présenterai un exposé rapide qui consistera, d'abord, à dresser un état de la situation, puis à préciser les défis auxquels nous sommes confrontés en termes de diffusion. Je tracerai, enfin, quelques perspectives pour le futur.

L'arrivée d'internet a bouleversé la diffusion de l'information statistique, puisque par définition, l'information est immatérielle. Trois causes concomitantes, qui se sont renforcées mutuellement, font que ce bouleversement constitue une véritable révolution pour nous qui sommes chargés de la diffusion de l'information statistique et pour les utilisateurs. La première est la **pression de la demande des utilisateurs**, qui préexistait à l'apparition d'internet. Je l'ai ressentie personnellement en entendant certains utilisateurs de l'extérieur qui soupçonnaient l'Insee de conserver précieusement un certain nombre de données. Elle se fait entendre depuis un certain temps. L'arrivée d'internet l'a accentuée tout en offrant aux diffuseurs des outils qui permettent de la satisfaire.

La deuxième cause est le **développement des technologies**. En 2006, la France compte 26 millions d'utilisateurs d'internet, contre 150 000 en 1995. 13 millions de personnes sont abonnées à internet. La France, pays dont le taux d'accès à internet n'est pas, pour les ménages, le plus élevé en Europe, est, en revanche, l'un de ceux où l'**accès au haut débit** est des plus importants.

Le troisième aspect, qui est propre à la statistique publique, est la décision, à la mi-2003, **de modifier la politique de tarification et de rediffusion dans le sens d'une gratuité totale**. Nous sommes alors passés d'un système où tout était payant et où la rediffusion était strictement contrôlée à un système où toute l'information est devenue gratuite et où la rediffusion de l'information par les utilisateurs est libre sous réserve du respect de son intégrité. L'internet est alors devenu le vecteur central de la diffusion de l'Insee. Aujourd'hui, il est même le vecteur de diffusion par excellence de l'information statistique.

Cette politique s'est traduite par un **développement de l'offre et de l'accès des utilisateurs à l'information statistique**. Ainsi, s'agissant de l'offre, l'Insee met en ligne l'ensemble de ses publications sous format PDF, ce qui ne nous empêche d'ailleurs pas de proposer des publications papier. Toutes les données de base, les données détaillées et les «fichiers détail», anonymisés, sont également téléchargeables à partir du site. Cette augmentation considérable de l'offre a introduit un risque de confusion dans la diffusion de cette information. L'intérêt d'internet réside également dans une réactualisation au fil du temps. Nous ne sommes ainsi plus tributaires de délais de fabrication pour rendre disponible l'information en temps réel.

En ce qui concerne les utilisateurs, nous avons enregistré 16 millions de visites sur le site en 2006, ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2005. Cette croissance est, bien entendu, liée à la croissance de l'offre et d'internet en général. L'outil internet est en mouvement permanent.

Dans le même temps, a été créé **le portail de la statistique publique**, suivant les recommandations du groupe de travail Accessibilité et clarté. Encore jeune, il doit être amélioré.

Nous sommes donc passés d'un système où la diffusion était contrainte en termes d'offre et comparable à un réseau de petites épiceries maillant le territoire où les utilisateurs étaient obligés de se rendre à un système radicalement différent que je qualifierais d'hypermarché virtuel dans lequel l'internaute, où qu'il se trouve, furète.

Cette modification relativement profonde du rapport de l'utilisateur à l'information statistique pose des questions importantes aux diffuseurs. Quelles sont-elles et comment les résoudre ? Comme l'a souligné M. Gunter Schäfer, internet est un outil jeune. Il évolue vite. Dans de telles circonstances, nous ne pouvons imaginer avoir un plan structuré pour déterminer les actions à mener dans les mois à venir. Il faut simplement tenter de nous préparer aux évolutions que nous intégrerons à l'outil lui-même.

Le premier risque d'internet est la distance à l'utilisateur. Le diffuseur doit donc se poser la question de l'adéquation de ses produits à ses besoins. Pour y répondre, nous avons mené une enquête auprès des internautes. Il est ainsi apparu qu'en 2005, 50 % des internautes visitaient le site pour des raisons professionnelles ; que 30 % des internautes étaient des scolaires ou des enseignants ; que 10 % des internautes visitaient le site pour consulter des indices ; que 70 % des internautes n'habitaient pas Paris ou l'Île-de-France. Les internautes se sont déclarés majoritairement satisfaits du service. Différentes critiques ont, toutefois, été formulées. Ainsi, l'ergonomie du site a été jugée rébarbative. Certains ont également dénoncé une difficulté à trouver l'information recherchée. Nous avons donc intégré Google à notre site de sorte que l'internaute puisse se retrouver. Il est vraisemblable que nous serons conduits à développer un nouvel outil de navigation de meilleure qualité et que nous restructurerons le site de manière plus claire. Pour conserver le contact avec l'utilisateur, nous proposons également sur le site un formulaire qui lui permet de s'exprimer et qui nous offre la possibilité, à la marge, d'introduire des correctifs. Pour mieux connaître l'utilisateur, nous avons développé une troisième idée. L'internaute est un être virtuel. Il est bon de le rencontrer. L'Insee tente donc de monter un système visant à recueillir son ressenti par rapport au site lors de différentes réunions organisées dans le cadre du réseau des directions régionales.

La question de l'accompagnement – accompagnement à l'utilisation même de l'information statistique et à la recherche de l'information statistique – est également importante. Auparavant, l'utilisateur pouvait être guidé. Nous ne pouvons plus, dans les conditions actuelles, imaginer un système analogue. L'outil internet permet de relever ce défi de différentes manières. La première concerne les méta-données, avec une difficulté : la statistique publique repose sur des définitions précises, extrêmement techniques, parfois difficiles à comprendre pour un non-expert. Nous sommes confrontés à un dilemme qui consiste à diffuser une information totalement exacte et à accompagner les utilisateurs qui ne sont pas familiarisés avec cette information. Une autre réponse revient à mettre des liens avec d'autres sites. Nous avons, par exemple, un lien avec le site Educnet, développé par l'Education nationale, ce qui permet aux publics scolaires et étudiants de se familiariser avec la statistique publique. Nous proposons un autre lien, de nature différente, avec service-public.fr qui permet aux visiteurs de savoir comment indexer leurs pensions. Enfin, nous avons récemment créé **un portail destiné aux collectivités locales** pour qu'elles abordent le site sous leur propre angle de vue. Un autre système vise à orienter les internautes sur le site, **le service Insee Contact**. Il consiste, à partir d'un numéro de téléphone unique (110 000 appels reçus par an) et d'interrogations qui nous sont adressées par courrier électronique (30 000 messages reçus par an), à orienter l'internaute sur le site. Enfin, il nous faut améliorer la navigabilité sur le site et le moteur de recherche de sorte que les internautes s'y retrouvent plus facilement. Notre plan d'ensemble devra être plus structuré pour que le site apporte le meilleur service possible.

Un autre enjeu a été évoqué précédemment. **La diffusion sur internet permet aux utilisateurs de révéler toutes les incohérences** qui auraient pu nous échapper, imposant aux diffuseurs une plus grande rigueur tout en leur laissant la possibilité de corriger leurs erreurs.

Certains utilisateurs ne sont pas connectés à internet. Des accords ont donc été passés avec différents organismes publics implantés sur l'ensemble du territoire comme les maisons des droits de la femme pour leur permettre de mettre à la disposition de leurs visiteurs des informations dont ils ont besoin et qui sont diffusées par l'Insee à travers son site.

Enfin, comme l'a rappelé M. Gunter Schäfer, l'internaute est submergé d'informations. Or trop d'information tue l'information. Nous avons donc mis en place un fil RSS pour informer directement les internautes des modifications apparaissant sur un certain nombre de thèmes figurant sur le site, comme par exemple le thème de la conjoncture.

J'ai le sentiment que s'agissant d'internet, de nombreuses actions sont menées au fur et à mesure. Je dégagerai, toutefois, trois grandes directions :

- l'accompagnement : nous devons réfléchir à la démultiplication des techniques d'accompagnement des utilisateurs ;
- l'accroissement de l'offre et de sa structuration : nous nous apprêtons à mettre en ligne, dans cet objectif, un nombre considérable de séries chronologiques pour combler notre retard dans ce domaine ;
- l'écoute en continu des utilisateurs pour construire avec eux le futur site.

Le projet de refonte de notre site devrait aboutir en 2008.

Internet accentue doublement la pression des utilisateurs sur les diffuseurs. En effet, il permet la comparaison, notamment internationale. Le diffuseur en est conscient. Par ailleurs, avec internet, tout est possible et l'internaute ne comprend pas les raisons pour lesquelles certaines informations ne sont pas disponibles, ce qui engendre une frustration. Ces deux phénomènes exercent une pression très forte sur les diffuseurs. J'estime que nous vivons une période extrêmement intéressante.

M. Yves Robin, directeur du Sessi

Le Sessi, comme la plupart des services statistiques ministériels, diffuse de l'information sur un créneau plus étroit que celui de l'Insee, à la fois en ce qui concerne le champ et le public cible. Ces caractéristiques nous ont conduits à réfléchir à un certain nombre de points selon une approche différente de celle de l'Insee, en essayant de faciliter un certain nombre d'entrées dans l'information selon les publics. Pour la diffusion par internet, le Sessi est donc conduit à se mettre à la place de l'utilisateur, en prenant en compte ses préoccupations. Il s'agit de repérer par quelle porte d'entrée, l'utilisateur va entrer sur le site. Des progrès ont ainsi pu être enregistrés.

Le Sessi va entreprendre une démarche d'évaluation de cette expérience au cours de cette année. Elle se traduira probablement par des évolutions en termes de navigation en 2008. Nous avons franchi une première étape qui a consisté à publier l'information sur le site. Notre défi est bien, dorénavant, celui de **faciliter l'accès à l'information et d'adapter la logique du site aux besoins et aux modes de raisonnement de nos utilisateurs.**

M. Jean-Pierre Duport

Avant de laisser la parole à la salle, je souhaiterais saluer plusieurs participants : M. Jean-Christophe Donnelier, membre du cabinet de M. Thierry Breton, M. Philippe Dechartre, doyen du CES, M. Michel Paoletti, représentant du CES au Cnis, et M. François Ailleret, président du groupe des entreprises publiques au CES.

c) Débat

Roxanne Silberman, CCDSHS réseau Quetelet

Internet constitue, pour **les chercheurs** que je représente, une révolution à la fois technique et de présentation. En effet, des arguments qui nous ont été opposés pendant très longtemps (coût, bonnes pratiques, etc.) sont subitement tombés et le site de l'Insee propose, aujourd'hui, librement de nombreuses informations qui étaient, il y a encore vingt ans, très difficiles à obtenir. Nous pouvons donc nous interroger sur les arguments qui nous sont opposés maintenant dans certains domaines et il sera intéressant d'étudier la façon dont cette argumentation évoluera.

S'agissant de l'avenir et de l'augmentation de l'offre, je souhaiterais savoir si nous nous dirigeons dans le sens d'une profondeur historique pour les «**fichiers détail**».

J'observe, par ailleurs, qu'Eurostat a énormément avancé. Les «fichiers détail» ne sont, toutefois, pas encore accessibles. Allez-vous suivre ce mouvement ? L'Insee est-il un précurseur en la matière ? Je souhaiterais poser cette question à l'ensemble des acteurs de la statistique publique.

M. Gunter Schäfer

***Eurostat met en ligne la quasi-totalité de ses données**, à l'exception des micro-données que nous sommes obligés de vendre. En effet, Eurostat avait proposé aux États membres de les diffuser gratuitement, mais cette démarche a échoué. Les micro-données sont sensibles parce que confidentielles. Certaines institutions de recherche y ont, toutefois, accès, mais la procédure, basée sur une consultation des États membres, est très stricte. Des micro-données extrêmement anonymisées sont, par ailleurs, diffusées car elles ne présentent pas le danger de laisser un accès à certaines informations sur les entités statistiques. Cette question a été débattue au sein même d'Eurostat et avec les États membres, les réglementations concernant les micro-données étant extrêmement différentes d'un pays à l'autre. Nous ne sommes pas parvenus à une situation qui nous permettrait d'ouvrir des fichiers publics. A ce jour, 200 à 300 contrats ont été signés avec des instituts de recherche, dont certains sont français, pour un accès à ces données. Nous avançons dans ce domaine. Les micro-données représentent véritablement une exception à la règle.*

M. Pierre Audibert

Il faut avoir conscience que le coût de la mise à disposition de nouvelles données est marginal aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas par le passé. Cela explique donc certaines positions. Nous sommes parvenus à réaliser des économies considérables par rapport au volume d'informations que nous diffusons.

*S'agissant de **la croissance de l'offre et des «fichiers détail»**, il a été décidé de privilégier la diffusion des fichiers les plus récents. Aucun plan de mise à disposition des fichiers historiques n'a été établi a priori. En revanche, nous nous interrogeons sur l'offre historique de l'Insee et la possibilité d'y donner accès à travers internet. A l'issue de cette journée, la question des fichiers anciens à diffuser pourra être examinée.*

M. François Tuffreau, Fédération des observatoires de la santé

Je tiens, avant tout, à féliciter l'Insee pour sa « révolution 2003 » qui tient lieu de modèle. J'espère que les autres administrations diffusant de l'information, notamment dans le domaine sanitaire et social, suivront cette voie.

Je m'interroge, ensuite, **sur l'avenir du papier**. Le fait d'accroître l'accès d'un grand nombre d'utilisateurs à votre site a-t-il permis de développer la diffusion des publications papier ou, au contraire, l'a-t-il réduite ?

Vous avez également évoqué la nécessité de **développer l'écoute des utilisateurs**, mais vous n'avez pas véritablement indiqué de quelle manière. Je souhaiterais des précisions sur ce point.

M. Pierre Audibert

Nous avons supprimé le papier dans la mesure où il n'apportait pas grand-chose par rapport à internet et qu'internet apportait beaucoup par rapport au papier. Ainsi, les Insee résultats, qui présentaient une importante masse de données concernant un certain nombre d'enquêtes, ont été supprimés, la consultation sur internet semblant être le moyen le plus naturel pour les proposer au public. Nous n'avons, toutefois, pas arrêté toutes nos publications papiers, même si nous enregistrons une dégradation continue des ventes. Il faut avoir conscience que ce phénomène ne date pas de l'apparition d'internet. Nous avons, par exemple, conservé la collection Références qui comporte notamment les Tableaux de l'économie française. Ces derniers sont couplés avec internet, le site présentant une actualisation de certains d'entre eux.

Nous écoutons les utilisateurs au travers de différentes organisations, comme le Cnis, le réseau des directions régionales de l'Insee et par des enquêtes de satisfaction menées sur le site. La difficulté réside dans la consolidation de ces informations pour avoir une vision claire de l'évolution des besoins des utilisateurs.

M Gérard Lallement, Conseil régional de Lorraine

En tant qu'acteur local, nous avons un besoin grandissant de **données localisées**, d'autant plus que nos partenaires – communautés de communes, communautés d'agglomérations, pays – ont, eux aussi, vécu une révolution, celle de l'intercommunalité. J'ai entendu parler d'un projet de serveur internet, Web statistiques locales, qui devrait nous donner accès à des données sur mesure portant sur des territoires composés à partir du niveau de la commune. Actuellement, les données des différentes enquêtes de recensement rénové ne nous permettent pas vraiment d'obtenir de telles données. Je souhaiterais donc des précisions sur les possibilités qu'offrira ce nouveau serveur et la date à laquelle il sera disponible.

M. Pierre Audibert

Le site présente un certain nombre de données localisées. Ainsi, la partie consacrée au recensement de 1999 donne accès à un grand nombre d'informations sur les différents niveaux géographiques. Y figurent également des informations sur les enquêtes annuelles de recensement de 2004, 2005 et 2006. Dès 2008 ou 2009, les informations globales seront offertes à la consultation. Nous projetons également de créer, sur le site, un espace dédié à l'information localisée. Nous rencontrons encore quelques difficultés informatiques, ce qui explique notre retard (l'ouverture était annoncée pour 2006). Nous tentons de les résoudre. En tout état de cause, nous offrirons la possibilité aux utilisateurs d'accéder, par le biais du territorial, à l'information dont ils ont besoin.

M. Emmanuel Raoul, ministère de l'Équipement

Nous avons nous-mêmes un plan de développement ambitieux en matière de cartographie, de façon à pouvoir présenter aux utilisateurs différentes couches superposées d'informations à un niveau local. Ce projet bute sur des questions extrêmement délicates de confidentialité. En effet, dès lors qu'une information a été finement localisée, le risque d'identifier des individus est plus important.

J'ai, par ailleurs, le sentiment que chacun d'entre nous, dans les différents organismes et services statistiques, tente d'optimiser l'offre aux utilisateurs au travers de ses sites. Aujourd'hui, une harmonisation semble nécessaire, mais je me demande jusqu'où nous devons aller dans ce domaine.

M. Pierre Audibert

Le portail de la statistique publique est encore « léger » par rapport à ce qu'il pourrait être. Il est cogéré par l'Insee et les services statistiques ministériels. L'Insee doit faire un effort pour mieux entendre les besoins des services statistiques ministériels, ces derniers devant, pour leur part, consentir un effort pour comprendre qu'il est important, pour l'utilisateur, d'avoir un accès large à l'ensemble de l'information statistique.

Mme Shahnaz Behnami, Docteure à la Sorbonne

J'ai réalisé un système de recherche dédié aux images et aux tableaux sur internet. J'ai, en effet, pu observer que plusieurs rapports comportaient différentes sources d'information comme les tableaux, les graphiques ou les images. Mon travail consiste à les extraire et à proposer à l'utilisateur un accès extrêmement rapide à ces données. Je souhaiterais savoir si elles pourraient intéresser l'Insee.

M. Pierre Audibert

Je suis dépassé par la technique. Vous utilisez des techniques qui permettent, à partir d'une grande quantité d'informations, d'extraire les images, les graphiques et les tableaux. Je suis tout à fait ouvert à ce type de possibilités.

M. Jean-Pierre Duport

Je souhaiterais alimenter la table ronde à venir de quelques interrogations. D'abord, vous avez évoqué le passage de 150 000 à 26 millions d'internautes. Ce phénomène, dont nous pouvons nous réjouir, pose, néanmoins, la question des utilisateurs qui n'ont pas accès à internet. Il faut, en effet, lutter contre **la fracture numérique** qui pourrait s'instaurer dans notre pays. Je rappellerai simplement que 75 % des cadres ont accès à un équipement informatique contre 33 % des ouvriers.

Je m'interroge également sur la participation de l'Insee à l'ensemble des lieux où se fait **l'accès à l'information** – maisons de service public, points d'information, etc. Il serait, en effet, intéressant que le service public statistique n'en soit pas absent car l'accompagnement humain me semblait être une réponse à ma première question.

B - L'utilisateur face à internet

a) Table ronde

Animée par M. Christian AVEROUS, président de la formation Environnement du Cnis, chef de la division des performances et de l'information environnementales à l'OCDE

Participent également :

- M. Jean-Pierre BOMPARD, membre du Bureau du Cnis au titre de la CFDT ;
- M. Guillaume DUVAL, rédacteur en chef d'*Alternatives économiques* ;
- M. Cyril HUCORNE, directeur du développement de la société Experian ;
- M. Michel MARTINEZ, directeur adjoint de la recherche et de la stratégie de la SGAM (Société Générale Asset Management), ancien directeur des études économiques à COE-Rexecode.

M. Christian Avérous, chef de la division des performances et de l'information environnementales à l'OCDE

Cette table ronde est consacrée à l'**interface entre statistiques et internautes**. Le thème de l'écoute des utilisateurs y sera particulièrement développé. Après les introductions de chacun des intervenants, s'engagera un débat. Il faut toutefois garder à l'esprit que **la fracture numérique** est un fait. Elle n'existe pas uniquement en termes d'accès à l'équipement informatique et à internet ; elle est également liée à la maîtrise de la langue française, en France comme à l'étranger. En outre, il faut avoir conscience que la force de l'information ne dépend pas seulement de son mode de diffusion, mais également de son traitement ultérieur et de son interprétation.

Ma présentation préliminaire vise à suggérer quelques questions sur l'interface utilisateurs-statistiques publiques sur internet en s'appuyant sur l'expérience internationale et environnementale. Je souhaiterais traiter brièvement de cinq thèmes qui pourront être débattus ultérieurement. Le premier concerne **l'importance du rôle de la statistique publique dans la vie démocratique**. Je fais référence, ici, au premier principe de gestion des statistiques publiques de l'ONU qui souligne l'importance pour la vie démocratique des sociétés de fournir une base factuelle chiffrée aux différentes composantes de ces sociétés. Les statistiques publiques revêtent donc une importance certaine pour la transparence et la responsabilité des politiques publiques ; pour renforcer l'aptitude des populations à comprendre la réalité des sociétés dans lesquelles elles vivent ; pour aider les médias à développer une connaissance partagée avec les citoyens ; et pour aider à la prise de décision, individuelle ou collective, fondée sur les faits.

Un deuxième thème, très présent dans le cadre de l'interface utilisateurs-statistiques publiques sur internet, est l'apparition d'**une société de l'information dans un environnement concurrentiel**. Un certain nombre d'entreprises peuvent, en effet, mener des enquêtes fondées sur des échantillons ne comptant qu'un petit nombre d'individus. Des indicateurs agrégés peuvent également être réalisés avec des pondérations improvisées sur la base de préoccupations essentiellement médiatiques et commerciales. Dans ce contexte de publications plus ou moins fiables, il est important de positionner les statistiques publiques. Internet contribue à la rapidité de la mise à disposition, à tirer des bénéfices des complémentarités entre publications, ainsi qu'à réaliser des économies dans la production et la diffusion. Si je fonde ce commentaire sur l'expérience de l'OCDE, nous pouvons dire que l'OCDE se dirige vers des publications statistiques sur les données, les indicateurs et les études de caractère traditionnel ; des instruments interactifs plus élaborés ; et des statistiques et produits en ligne avec des capacités de navigation dans les bases de données.

Troisièmement, je souhaiterais aborder la question des **différents utilisateurs de statistiques**. Nous pouvons peut-être distinguer les consommateurs de statistiques (ministères, autres institutions publiques, spécialistes de l'éducation, étudiants, consultants, offices statistiques), les relais (auteurs d'articles, universitaires, journalistes spécialisés) et, enfin, les commentateurs, qui peuvent être des

consommateurs ou des relais, mais qui sont au-delà de la statistique tout en s'appuyant sur elle (journalistes, auteurs de blogs, groupes de défense d'intérêts, etc.). Sur cette base, trois types de produits statistiques peuvent être imaginés au-delà de la mise en ligne d'études fondées sur des statistiques : des bases de données en ligne destinées aux utilisateurs qualifiés ; des tableaux et indicateurs prêts à l'emploi en ligne ou sur papier, qui peuvent être extraits et utilisés en copier-coller ; des tableaux prêts à l'emploi commentés, en ligne ou sur papier, pour les utilisateurs les moins qualifiés en termes de traitement de statistiques.

Quatrièmement, **comment faciliter l'utilisation des données ?** Il est clair que nous pâtissons d'une profusion d'informations. Avec le temps, la connaissance et la maturité d'internet, nous pouvons imaginer que le facteur confiance permettra à l'utilisateur de faire le tri dans ces informations et de déterminer la fiabilité des sites. Il s'agit également de maximiser les liens de sites de statistiques publiques avec des sites fiables. Il faut aussi à partir de la page d'accueil minimiser le nombre de clics pour atteindre l'information recherchée. Les portails de synthèse apparaissent, pour leur part, comme une solution de labellisation. Enfin, la question de l'accompagnement de l'utilisateur se pose dans de nombreux pays et n'est pas, à ce jour, résolue.

Cinquièmement, je tiens à aborder la question de **l'accès à l'information des utilisateurs** en prenant l'exemple de l'accès à l'information environnementale. En effet, la dimension juridique est très forte dans ce domaine. Dans le contexte d'une évaluation de la performance environnementale de la France par l'OCDE, des compliments ont été formulés à l'adresse du système d'information environnementale français par l'OCDE pour l'évolution enregistrée dans ce domaine. Les textes suivants sont à mentionner :

- la loi française de 1978 sur le libreaccès aux données administratives en général ;
- le Code de l'environnement et d'autres textes, qui insistent sur l'accès à l'information environnementale ;
- la Charte de l'environnement, insérée en 2005 dans la Constitution française ; elle mentionne explicitement le principe de l'accès à l'information environnementale ;
- la Convention d'Aarhus (adoptée en 1998 par les pays de l'ensemble européen des Nations unies et ratifiée par la France en 2002) donne une base juridique forte sur l'accès à l'information environnementale ;
- la traduction de la Convention d'Aarhus dans une Directive Européenne de 2004 et sa transposition en droit français.

Cette question, qui dépasse le cadre d'internet, est plus large que l'interface statistiques-internautes, mais soulève un grand nombre de problèmes pratiques : délais de réponse auxquels sont tenues les autorités, tarification de la réponse, champ de définition de l'environnement, mécanismes d'accompagnement pour répondre aux questions d'accès, critères de rejet des demandes d'accès à l'information (sécurité nationale, confidentialité, secret industriel et commercial). Dans ce domaine, la demande territoriale est forte. Les sites internet déconcentrés contribuent à y répondre. Des citoyens peuvent désirer obtenir des informations sur les risques que fait courir à leur santé une activité donnée sur un site (voisin de leur lieu de vie) polluant ou à risque. Dans ce contexte, se posent les questions de l'équilibre entre accès à l'information et protection d'installations sensibles, de l'information du public sur ses droits à l'accès à l'information, ainsi que des mécanismes de recours (appels administratifs ou judiciaires).

M. Jean-Pierre Bompard, membre du Bureau du Cnis au titre de la CFDT

J'interviendrai sur quatre points en tant qu'utilisateur d'une organisation syndicale. Nous considérons que la diffusion sur internet représente un progrès. A terme, **la question du papier** se posera. D'après M. Pierre Audibert, il a un avenir ; je ne suis pas sûr que cela soit souhaitable dans une perspective de développement durable. Ce nouveau mode de diffusion qu'est internet permet à des personnes en situation de responsabilité revendicative d'avoir accès à des séries de données rapidement, accroissant ainsi indiscutablement l'efficacité de l'action sociale.

Se pose, ensuite, la question de **la nature des données fournies**. Il s'agit, à chaque fois, de veiller à certaines précautions méthodologiques. Or elles sont souvent mises de côté. Il faut donc trouver un mode de communication sur internet intégrant, dès le départ, les précautions méthodologiques nécessaires. Si ces dernières ne sont qu'une annexe, elles ne seront jamais lues. Dans le cadre du groupe de travail sur l'accessibilité et la clarté, nous avons constaté que la première a sensiblement progressé, contrairement à la seconde.

Autre élément, **le portail de la statistique publique doit devenir plus fort et plus lisible**. Il permet, en effet, de mobiliser tous les services de statistiques publics. Il convient, toutefois, d'être attentif à un point : les producteurs de données mises en ligne doivent pouvoir répondre, même quand ils n'ont pas l'information. Nous avons constaté, au moment de l'élaboration du rapport du groupe de travail sur les inégalités présidé par M. Jacques Freyssinet, qu'une série de données n'étaient pas disponibles ou facilement utilisables. Il serait, à mon sens, utile que soit précisé, sur le portail de la statistique publique, que les données sur tel ou tel sujet sont inexistantes. Cela éviterait de nombreux malentendus et incompréhensions. Ainsi, si demain, se mettait en place la sécurisation des parcours professionnels, sujet qui nous tient à cœur, les services de la statistique publique seraient inévitablement interpellés sur ce sujet.

Il faut, en outre, que **l'internet de la statistique publique ouvre des débats**. C'est déjà parfois le cas de manière implicite. Nous ne pouvons, en effet, plus ignorer les débats sur les grands indicateurs de la statistique publique. Je préférerais donc que la statistique publique les organise, par exemple par le biais de forums. Apparaissent, depuis un certain temps, des polémiques sur le pouvoir d'achat. Pour une organisation syndicale, ce sujet n'est pas anodin. Les désaccords, s'ils existent, doivent pouvoir s'exprimer. Il en va de la crédibilité de la statistique publique. Elle est, selon moi, suffisamment solide pour assumer ce genre d'échanges. Si elle ne le fait pas, ils se tiendront de toute façon. Les débats doivent, par ailleurs, être novateurs. Ainsi, sur le développement durable, une série de débats sur la nature des indicateurs ont été engagés. Il faut davantage ouvrir la statistique publique à la discussion.

Dernier point, **la statistique publique doit faire la distinction entre la production de statistiques, d'une part, et l'évaluation et le commentaire politique, d'autre part**. Des tensions régulières s'expriment, notamment avec les services statistiques ministériels. Il faut en tenir compte. Il est légitime que le pouvoir politique soulève des questions. Le commentaire constitue une autre situation. La frontière entre production de statistiques et commentaire sur ces statistiques est ténue. Il faut également que la statistique publique, dans son mode de fonctionnement, puisse servir d'expert dans le cadre de certains débats. Nous vivons actuellement une polémique extrêmement vive avec le Médef sur le sujet des accidents du travail et des maladies professionnelles : il appartient à la statistique publique de définir un certain nombre de critères pour que nous trouvions un terrain d'entente sur les instruments de mesure. La statistique publique a de beaux jours devant elle.

M. Michel Martinez, directeur du développement de la société Experian SGAM, ancien à COE-Rexecode

Je souhaiterais, d'abord, décerner des compliments à l'Insee et aux services statistiques publics en général. En effet, j'ai travaillé pendant neuf ans pour COE-Rexecode sur des sujets structurels ou de politique économique et j'ai constaté que la qualité de l'information qui nous était délivrée les plaçait parmi les meilleurs au monde. Quels que soient les sujets sectoriels, lorsque l'on désire réaliser des comparaisons internationales fouillées, on est quasiment sûr de pouvoir s'appuyer sur trois grands pays, les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, dès lors que les données internationales ne le permettent pas.

S'agissant de l'information statistique disponible sur internet du point de vue de l'utilisateur, je rêve de pouvoir trouver sur internet, toute l'information macro-économique sur laquelle l'Insee communique ; Je développerai deux idées à propos de **l'avenir du site internet de l'Insee** :

- d'abord, que le site respecte un principe de cohérence avec toutes les formes de communication et d'information de l'Insee ;
- ensuite, qu'il propose au public une liste de contacts permettant de mieux appréhender et interpréter l'information statistique.

Sur le premier point, je constate que l'Insee propose de nombreuses publications (collections Insee Références, Insee Résultats, Synthèses, La France en bref, Économie et Statistique, etc.). Elles sont remarquables. On y trouve des travaux très intéressants. Je souhaiterais être en mesure de les reproduire. Or cela n'est pas toujours possible, y compris dans le domaine de la macro-économie. Ainsi, en 2000, M. François Lequiller a publié un article remarquable sur la mesure de la nouvelle économie dans *Économie et Statistique*. Pour reproduire ce travail, il faut disposer de comptes de branche en S114 ou 118. Certaines parties de l'étude nécessitent, par ailleurs, de disposer des tableaux d'entrées et de sorties en S118. Il a fallu attendre le mois de mai 2006 pour que les données nécessaires à la reproduction de cet article soient mises en ligne sur le site de l'Insee.

Dans l'attente, COE-Rexecode a dû contacter les responsables des départements des comptes nationaux et des services ; nous avons ainsi pu disposer de ces données, actualiser ces tableaux et les reproduire. Mais cette procédure s'est révélée aléatoire puisque certains responsables ont parfois refusé de répondre favorablement à notre demande. Bref, la reproduction de ce travail dépendait du bon vouloir des responsables de l'INSEE en charge de la publication de ces données.

Autre exemple, le débat sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie. Certains organismes d'études et différents grands groupes de distribution en ont fait leur cheval de bataille en proposant des alternatives aux mesures classiques (niveaux de vie, RDB). COE-Rexecode a tenté de reproduire ces travaux pour se livrer à des analyses. Pour comprendre l'évolution du niveau de vie sur une longue période, il est nécessaire de disposer d'unités d'échelle d'équivalence. Or si le RDB est publié sur le site internet de l'Insee, les échelles d'équivalence ne le sont pas. Ce débat est assez ancien. Il a fallu attendre la fin 2006 pour que l'information sur les unités d'équivalence soit parue.

Je proposerai donc à l'Insee un **principe de cohérence** : toute information publiée par l'Insee, sous quelque forme que ce soit, doit donner lieu à une publication sur le site internet, permettant de reproduire tous les calculs, les tableaux et les graphiques, avec la plus grande rapidité.

L'observateur extérieur que je suis rencontre, par ailleurs, des difficultés à percevoir l'interaction entre Eurostat et l'Insee. Je citerai un exemple : Eurostat publie des indices de coût du travail trimestriels pour différents pays, mais on ne trouve dans aucune publication de l'Insee un indice trimestriel du coût du travail. Il est difficile de comprendre les raisons pour lesquels il est nécessaire de consulter le site d'Eurostat pour obtenir des informations concernant la France.

S'agissant de ma suggestion d'**une liste de contacts**, il est important, pour les spécialistes, d'avoir accès rapidement et physiquement aux producteurs de l'information pour la mieux comprendre. Les pays anglo-saxons ont su répondre de manière satisfaisante à cette exigence : pour toute note ou tout tableau publié, une adresse électronique ou un numéro de téléphone est précisé. L'information, même si elle est très détaillée, peut mériter certaines interprétations. Ainsi, en 2006, une intéressante publication, *Salaires en France*, a été largement reprise dans les médias, les journaux titrant que le pouvoir d'achat du revenu salarial n'avait progressé que de 0,7 % entre 1996 et 2005. Or, si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit que cette publication introduit un nouveau concept de revenu salarial. Ce concept n'est pas facile à comprendre. Il nécessite d'être comparé à d'autres, notamment à celui de salaire au sens de la comptabilité nationale. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de pouvoir se faire expliquer les différences entre ces éléments. Cette question est d'autant plus aiguë que la publication visée est ancienne.

M. Guillaume Duval, rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*

Je tiens, avant tout, à remercier le Cnis d'avoir associé *Alternatives économiques* à cette Rencontre. L'accès à la statistique publique représente, en effet, le cœur du métier de journaliste tel que nous l'envisageons et je rencontre, aujourd'hui, des difficultés à concevoir nos pratiques sans l'outil internet.

Quelles sont nos critiques et nos attentes par rapport à l'information disponible sur internet ? Il est toujours très difficile de distinguer le fond de la forme. Je commencerai par quelques éléments de fond. Ma première insatisfaction – et elle est partagée – concerne **la mauvaise qualité des données disponibles en France sur les questions d'inégalité** au sens le plus large du terme. Le Cnis a abordé très récemment cette question, produisant soixante propositions. J'espère que les résultats de ce travail se constateront rapidement, notamment sur internet.

Le deuxième point porte sur un débat ouvert dans notre pays et sur lequel la statistique publique ne s'est pas véritablement positionnée en termes de propositions : **les différents types d'indicateurs de richesse et de bien-être**. Nous ne sommes pas de ceux qui critiquent le PIB ou qui souhaiteraient éliminer toutes les données macro-économiques. Il serait utile que la statistique publique participe non seulement au débat, mais produise également un certain nombre d'indicateurs synthétiques sur ce sujet. Je crois qu'un certain nombre de régions tentent, sur leurs propres territoires, de produire ce type d'indicateurs ; la statistique publique doit se joindre à ce mouvement.

Troisième élément sur le fond, comme l'a rappelé M. Christian Avérous, **la comptabilité nationale environnementale** est appelée à jouer un rôle croissant à l'avenir, au sens macro-économique du terme, au travers de mécanismes du type permis d'émission ou écotaxe. Je ne sais pas si la sous-traitance à des organismes purement spécialisés dans ce domaine, dont la structure est quelque peu faible, en particulier dans notre pays, suffira.

En ce qui concerne internet, nous sommes de ceux qui se sont réjouis du tournant qu'ont pris les instituts de statistique publics, en 2003-2004, en matière de gratuité des données présentées sur les sites. Nous avons eu l'occasion de publier un article à une époque où Eurostat apparaissait plutôt dans les rubriques judiciaires de certains journaux pour indiquer qu'à notre sens, le véritable scandale d'Eurostat résidait dans la faible quantité de données accessibles gratuitement sur le site. Nous nous félicitons que cette situation ait changé. Il ne s'agit pas d'une question corporatiste. Nous faisons, en effet, appel au service de presse de l'Insee, auquel je tiens d'ailleurs à rendre hommage aujourd'hui. Il ne faudrait pas que les difficultés des finances publiques conduisent à remettre en cause ce choix dans le futur.

Vis-à-vis d'Eurostat, j'estime que nombre de données gratuites ne sont pas utiles parce qu'extrêmement lacunaires. Elles font même perdre du temps à l'utilisateur. Je sais bien qu'Eurostat n'est pas directement responsable de cet état de fait. Les outils mis en œuvre aujourd'hui ne sont, en outre, pas excessivement « *user friendly* ». La base de données de la Commission, Ameco, que nous utilisons plus fréquemment pour ces raisons, est, à tous égards, plus pratique à utiliser.

En ce qui concerne l'Insee, nous nous réjouissons également qu'une grande masse de données soit disponible gratuitement sur le site. La question de la recherche des informations a été évoquée par d'autres intervenants. Je dois, pour ma part, souligner d'autres problèmes, plus spécifiques. J'ai parfois le sentiment que si **les fichiers de micro-données** font le bonheur de certains utilisateurs, ils présentent un intérêt relativement limité pour le grand public. La mise à disposition de ces fichiers pourrait être considérée, par l'Insee, comme un devoir en termes de transparence vis-à-vis du public. Sur la base de mon expérience, je crains, que ce ne soit malheureusement pas le cas. La présentation de données plus agrégées et plus travaillées, qui existaient par le passé dans un certain nombre d'*Insee Résultats* et qui ont été supprimées sans être remplacées sur le site, manque aux utilisateurs. Cette évolution ne me gêne pas personnellement dans ma pratique professionnelle, puisque je continue à avoir accès à ces données. Pour le public, elle est plus problématique. De même, il me semble qu'un certain nombre de données produites par Eurostat ne sont pas présentes sur le site de l'Insee : enquête trimestrielle sur les forces de travail ; panel ménage suivi régulièrement par Eurostat, etc.

Enfin, je souhaiterais souligner un problème ancien mais qui devient plus important encore avec internet, **le délai de réactivité et de mise à disposition des données**. Il est vrai que les publications papier nécessitent un certain temps avant la mise à disposition des données ; internet supprime certains problèmes techniques, mais rend encore plus visibles, aux yeux des utilisateurs, les délais qui ne sont pas d'ordre technique, ceux du traitement et de la mise à disposition des données par l'institution statistique. L'accessibilité par internet oblige les instituts de statistiques à accélérer beaucoup les délais de transmission des informations détaillées mais aussi retravaillées pour le grand public. S'agissant de l'emploi, se pose, depuis plusieurs mois, la question de comprendre « où sont passés les chômeurs qui manquent », les différentes données présentant un certain nombre d'incohérences. Il serait utile d'apporter très rapidement des réponses à ce type d'interrogation. Dans le même ordre d'idée, il conviendrait de mettre en place, lorsque le pouvoir politique introduit de nouvelles notions comme le CNE, des éléments statistiques qui permettent de les suivre.

Depuis 2003-2004, de nombreux progrès ont été réalisés du point de vue des utilisateurs. D'autres sont attendus.

M. Cyril Hucorne, directeur du développement de la société Experian

Les précédentes interventions me laissent penser que je suis un mauvais utilisateur d'internet. A cela, différentes raisons. La première réside dans le fait que nous travaillons essentiellement à partir de **données localisées** qui sont d'une nature particulière en termes de richesse de l'information, tant du point de vue du stockage que de celui de leur mise à jour, moins régulière. En effet, même si le recensement a été rénové et que nous disposons dorénavant de publications pluriannuelles, ces données sont beaucoup plus temporaires, éparpillées dans le temps.

Experian est, en outre, utilisateur de la donnée statistique pour le compte de tiers. La notion de **rediffuseur** a été évoquée en début de matinée. Experian en est un, même si à mon sens, ce terme revêt une connotation préhistorique. En effet, cette notion semble de plus en plus virtuelle. Auparavant, le rediffuseur était le premier à recevoir la donnée, à la travailler, à l'interpréter et à échanger avec l'Insee à ce sujet pour, ensuite, procéder à une opération de diffusion. Ce métier avait également une utilité pour les diffuseurs comme l'Insee dans la mesure où le rediffuseur leur permettait de s'assurer que l'information était correctement calibrée et compréhensible pour les experts. Au cours des dernières années, nous nous sommes aperçus que nos clients finaux cherchaient directement les informations et s'interrogeaient sur leur sens. Les utilisateurs intermédiaires sont de plus en plus confrontés à ce type de problématique.

Il est, à mon sens, tout à fait légitime que tous les acteurs puissent avoir accès à l'information en même temps. Il faut également avoir conscience que son utilisation est relativement structurante. Experian se considère, pour sa part, comme un **brasseur de données**. Tout internaute peut visiter le site de l'Insee, voire s'y égarer, mais l'important est l'usage fait des informations qu'il en tire et le brassage réalisé pour apporter la réponse aux questions qu'il se pose. Nous évoluons dans la sphère privée : nous tentons d'aider nos clients à répondre à des problématiques privées. La remise dans le contexte des informations statistiques est structurante pour tous les métiers. Mon interrogation quant à cette diffusion illimitée porte sur l'éventualité de perdre ce relais d'informations et de compétences.

Experian n'a pas forcément pris le virage de l'internet. Dans le contexte actuel, l'organisation du travail doit changer par rapport à ce flux de données. La situation impose, aujourd'hui, des visites régulières sur les sites et des interrogations perpétuelles sur la pertinence des informations trouvées. Cette évolution de la diffusion change donc notre mode de fonctionnement et a un impact sur notre relation aux tiers. Pour l'utilisateur, les flux RSS sont intéressants en ce qu'ils vont leur permettre de travailler différemment. Ils augurent peut-être une évolution de la nature de l'échange entre diffuseurs et rediffuseurs. A l'instar de M. Michel Martinez, je constate que nous sommes souvent confrontés à des problématiques portant sur l'**identification du producteur**, travaillant sur des données qui ne peuvent être expliquées que par ce dernier.

Si je conçois que la notion de rediffuseur ait évolué, il faut, toutefois, tenter de **conserver la notion d'intermédiaire au sens méthodologique et expertise de données**. En effet, une donnée laissée libre peut être mal utilisée. Trop d'information tue l'information. Les risques sont à la fois sociaux et financiers, notamment pour des entreprises privées.

b) Débat

M. Denis Durand, représentant de la CGT au bureau du Cnis

Deux éléments me semblent ressortir très fortement des débats. Le premier est **l'idée qu'internet n'est pas qu'un instrument technique** améliorant la mise en relation entre producteurs et consommateurs d'informations. **Il change également l'offre – passage de la vente à la diffusion gratuite des données – et la demande – émergence d'utilisateurs d'informations statistiques de plus en plus compétents et de plus en plus exigeants**. Dans cette situation, une forte demande s'exprime à l'intention des institutions du système statistique public. Ce dernier ne peut s'en tenir à la mise à disposition des micro-données sur internet. **Une demande d'accès aux informations méthodologiques qui y sont relatives ainsi que d'accompagnement des utilisateurs pour mettre en œuvre cette méthodologie est également formulée**. Des intermédiaires d'information

peuvent, dans ce contexte, probablement jouer un rôle important. Il nous semble, toutefois, que le système statistique public – l'Insee en ce qui concerne la France – doit assumer toute sa responsabilité en la matière. En effet, la vie, dans le domaine de l'information économique et sociale, ne se joue pas seulement à deux, entre les pôles de l'offre et de la demande. Interviennent également les pouvoirs publics en tant que diffuseurs, utilisateurs et producteurs.

Tout ceci ne se fait pas sans difficulté. Les syndicats du système statistique public ont ainsi été conduits, l'année dernière, à avertir l'opinion sur certains éléments de dysfonctionnement ou de pression. Nous ne parviendrons probablement jamais à faire disparaître la divergence entre les temps statistiques et politiques évoquée par M. Guillaume Duval. Nous devons rester conscients de son existence. Comment y parvenir ? Il me semble qu'une initiative comme cette Rencontre y contribue. Les débats de ce jour gagneraient sans doute à avoir une suite dans les prochains mois. L'Insee redéfinissant actuellement en grande partie son outil de diffusion internet, il pourrait être intéressant, que le suivi de cette opération puisse se faire en associant, autant que possible, les différentes catégories d'utilisateurs.

M. Marcel Testylier, Expert d'études, GMAO Services

S'agissant de la consultation ouverte le 23 décembre par le ministère de l'Écologie et du Développement durable sur un plan national d'actions pour des achats publics durables, j'estime qu'il serait utile de trouver des statistiques sur la durabilité des investissements de production.

M. Jean-Pierre Bompard

Il faut, selon moi, faire la différence entre la statistique publique et ce qui est produit sur un site public. **La statistique publique répond à une série de critères propres au métier de la statistique.** D'autres données publiques sont également produites. Il faudrait alimenter les consultations de statistiques publiques au sens propre du terme. Un certain nombre de confusions se font jour. J'ai déjà évoqué la question du pouvoir d'achat. L'INC, organisme public, publie des données sur l'évolution des prix, mais je ne leur donne pas de valeur de statistique même si elles alimentent le débat. Il conviendrait donc que des modes de coopération avec la puissance publique soient définis de sorte que des données objectivées soient produites et que le débat social se déroule dans des conditions maîtrisées, y compris dans le contexte de consultations publiques. Dans certains domaines, la statistique publique est indispensable. Or ce champ a été occupé par d'autres. La statistique publique devrait donc tenter de réintégrer une série de données pour les rendre correctement lisibles.

M. Christian Avérous

Plus généralement, la consommation durable des administrations et l'intégration de préoccupations environnementales dans leur consommation sont aussi intéressantes que celle des entreprises privées. Dans ce domaine, des actions pourraient être menées.

M. Gaëtan Gaborit, Développement de la région Nazairienne

Je suis un utilisateur local. Notre rôle est de faire la synthèse de toutes les données publiées par les différents organismes de façon à répondre aux besoins des décideurs et techniciens. La collecte des données, même sur internet, représente un coût important, notamment du fait de la diversité des formats. Je serais donc dans **l'attente de normes ou de spécifications permettant de récupérer les données** comme elles peuvent exister pour l'information géographique (WMS, WFS, etc.). Nous souhaiterions également que vous mettiez en place des services web que nous puissions interroger depuis notre propre serveur web pour obtenir des tableaux et agréger des données de la façon la moins coûteuse et la plus sûre possible. Nos attentes portent sur un travail en amont sur la qualité de la diffusion et de la reprise des informations.

Mme Roxane Silberman, CCDSHS réseau Quetelet

La question des normes renvoie, de nouveau, à celle des **rediffuseurs**. A mes yeux, le débat passe à côté de ce que permet internet : l'extraction de données à partir de n'importe quel lieu et la

réutilisation des informations, notamment pour alimenter d'autres sites. Ainsi se posent les questions du droit – par exemple, qu'est ce que les chercheurs ont le droit de faire de façon institutionnelle pour aider les utilisateurs en leur mettant à disposition des informations retravaillées à partir de bases de données ? Quelles sont les pratiques autorisées et quelles en sont les conséquences sur l'information elle-même ?

M. Guillaume Duval

Alternatives économiques utilise de nombreuses données en les commentant pour intéresser notre public. Mme Roxane Silberman évoque à raison les problèmes juridiques posés par cette rediffusion. Je ne suis, pour ma part, pas compétent pour les régler. De même, la question des formats, de l'accessibilité aux données et de sa normalisation, développée par M. Gaëtan Gaborit, est essentielle. Un enrichissement du site de l'Insee est souhaitable autour de ces points de normalisation interne à l'administration française. Je suppose que ce formatage est compliqué.

M. Cyril Hucorne

Je partage ces deux points de vue. Il est difficile d'être intégrateur de différents supports de données. Nous avons pour vocation de jouer ce rôle. S'agissant du caractère légal de nos pratiques, Experian s'impose des règles, usuelles dans la sphère privée, comme de faire référence aux données publiques. Le client doit, en effet, pouvoir confronter la donnée qu'il trouve sur internet et celle que nous lui fournissons. Nous avons défini notre propre système d'intégration de données ; il nécessite une grande énergie. Les bonnes pratiques sont de restituer la donnée publique telle qu'elle existe sur tout site officiel. Nous n'avons pas beaucoup d'échanges sur cet intéressant sujet. Il doit être approfondi.

M. Jean-Michel Charpin, directeur général de l'Insee

*Je souhaiterais intervenir sur deux points particuliers qui ont été soulevés, qui me semblent intéressants et pour lesquels nous n'avons pas encore tout à fait trouvé de solution. Le premier est **l'information finement localisée et la facilité d'accès à cette information**. Comme M. Pierre Audibert l'a indiqué, nous avons consacré des investissements relativement lourds à cette question. Il faut savoir que toutes les statistiques sont organisées source par source. A l'intérieur de chaque source, la dimension géographique est une dimension parmi d'autres. Un certain nombre d'utilisateurs souhaiteraient pouvoir, à partir de l'entrée géographique, accéder à toutes les informations, ce qui est extrêmement difficile d'un point de vue technique.*

*Deuxième question posée, complexe elle aussi, celle de **l'identification du contact**. Certains instituts statistiques étrangers précisent systématiquement, pour toute publication d'une statistique, le nom du statisticien et son numéro de téléphone. Je comprends que cette pratique puisse apparaître comme une commodité pour l'utilisateur. L'Insee s'est interrogé sur cette question et a estimé qu'elle ne constituait pas une solution satisfaisante, considérant que la charge qui en résulterait aurait des conséquences négatives sur la production de statistiques en termes d'efficacité de la statistique publique et de qualité des chiffres produits. J'ai, toutefois, bien entendu les remarques formulées sur ce sujet aujourd'hui.*

Mme Sandrine Saint-Dizier, Mediapost

Je travaille de longue date avec des informations de l'Insee en tant qu'utilisateur privé de données. La révolution internet a été très favorable. Je tiendrais, toutefois, à souligner deux éléments. D'abord, les informations sont souvent plus larges et plus riches. Parfois, elles sont également plus lacunaires. Ainsi, certains résultats d'enquêtes, par exemple ceux de l'enquête emploi, ont été sciemment restreints parce que diffusés sur internet. Un « département filtrant » m'a, en effet, indiqué que certaines données n'étaient plus publiées depuis que le mode de diffusion privilégié était internet par crainte qu'elles ne soient mal utilisées. Cette réponse me semble quelque peu étrange et je tiens à insister sur le fait qu'**un accès gratuit aux informations via internet n'équivaut pas, pour les utilisateurs, à des attentes réduites.**

En outre, la facilité d'accès s'est accompagnée d'une plus grande attente, en particulier pour certaines enquêtes récurrentes. Ainsi, pour le recensement en cours, les préconisations du Cnis n'ont pas été suivies ou, tout du moins, pas de la façon dont je les ai comprises pour ce qui concerne la diffusion de l'information et le calendrier. Aujourd'hui, si nous ne nous tenons pas régulièrement informés des publications, nous ne disposons pas véritablement de planning. Nous souhaitons **une plus grande visibilité sur les enquêtes récurrentes.**

M. Christian Avérous

*Une première conclusion, touche à l'évolution des sociétés des pays développés où la logique de l'information publique n'est plus seulement d'être transmise. Se pose, en effet, **la question de l'accès à ces informations et du cadre juridique de cet accès.** Le « right to know » en Amérique du Nord et l'évolution du cadre juridique dans le système européen, font que les statistiques publiques, dans leur ensemble, doivent évoluer pour répondre à ces demandes.*

*Une deuxième conclusion concerne l'« **adolescence** » et l'« **obésité** » **d'internet** qui ont été évoquées. Ces sujets pourront être abordés au cours de l'après-midi.*

*Enfin une troisième conclusion est de reprendre les compliments faits dans notre discussion sur la statistique publique française, tout en notant **des perspectives d'évolution.** Il est bon de souligner que nous construisons sur des bases extrêmement solides..*

II - Au-delà d'internet

A - Quelle diffusion au-delà d'internet ?

a) L'aspect international

M. Gunter SCHÄFER, chef de l'unité diffusion à Eurostat

Pour Eurostat, le sujet abordé cet après-midi concerne les **micro-données**, sujet considéré comme très important. Il l'est également aux yeux de nombreux chercheurs européens. Nous avons également établi des contacts avec d'autres pays, notamment les États-Unis. Ce sujet n'est pas facile pour nous. Ces données sont, en effet, mises à disposition des États membres et la diffusion se fait dans le cadre d'une procédure de concertation entre Eurostat et les États membres au sein de groupes de travail compétents. Dans ce cadre, de nombreuses discussions s'engagent, notamment du fait des différences entre les pays en termes de pratiques, de systèmes, de conditions légales, de valeurs, de priorités ou d'objectifs. En général, 27 pays membres expriment près d'une quarantaine d'opinions. Par le biais d'une procédure d'anonymisation des données, nous supprimons donc les caractéristiques des micro-données qui pourraient permettre d'identifier les entités statistiques. Un travail considérable s'est engagé sur ce point ces dernières années. Nous avons ainsi pu donner accès à une série de micro-données. Le niveau de demande est relativement élevé.

Eurostat a commencé à donner accès au panel communautaire des ménages appelé *European Community Household Panel* (ECHP). Ce mouvement a été suivi par les *Labour Force Survey* (LFS) ou enquête sur les forces de travail (EFT), les CIS ou enquêtes communautaires sur l'innovation et les FPC ou enquêtes sur la formation professionnelle continue. Il est prévu de donner accès, dès 2007, à une enquête sur la structure des rémunérations. Une autre enquête, EU-Silc (*Community Statistics on Income and Living Conditions*), est également présentée.

Toutes les données de cette nature passent par cette procédure d'harmonisation. Nous préparons un *data set* pour tous les besoins. Nous avons notamment discuté de **la possibilité d'offrir des tabulations spécifiques**. Ce type de fonction existe, mais de manière très limitée. Les données auxquelles Eurostat donne accès sont des *data sets*, fichiers communs à tous les chercheurs, et concernent la plupart des États membres. Lorsqu'un accord ne peut être trouvé avec l'un d'eux, les données concernant le pays en question sont supprimées. A l'issue d'une telle procédure, un accord bilatéral entre Eurostat et les États membres participant est conclu et permet un accès aux micro-données.

Eurostat a également engagé une procédure pour permettre **un accès limité, la procédure fast track**. L'accès aux données s'effectue d'une façon très restrictive et régularisée. Le chercheur doit présenter une description de son projet de recherche ; cette proposition est discutée avec le département Statistiques d'Eurostat pour en vérifier la pertinence ; s'en suit une consultation des États membres. Une fois que les États membres ayant demandé à être consultés ont donné leur accord, un contrat est préparé et le CD-Rom contenant les micro-données peut être communiqué au chercheur. Ces données ne sont pas gratuites. Eurostat a, toutefois, sérieusement travaillé à une réduction des prix. Les pratiques en la matière sont, en effet, différentes selon les pays. Eurostat a donc pris le parti de trouver un prix commun à tous les États. Ce dernier est plus bas que la somme des prix à payer si le chercheur contacte individuellement chacun des États membres.

L'accès aux micro-données est, par ailleurs, restreint. Les institutions éligibles sont les universités et les instituts de recherche. D'autres organismes, comme la Banque centrale européenne, peuvent avoir accès aux micro-données, mais sont soumis à une procédure particulière et assez longue puisque la loi doit retranscrire l'exception qui leur est faite. Nous avons également engagé une démarche visant à donner accès aux micro-données aux institutions statistiques nationales, qui ne sont pas considérées comme des institutions de recherche. Elle devrait aboutir à la mi-2007.

Parallèlement, **il existe un accès sur le site d'Eurostat pour les données d'innovation** dans le cadre **d'un safe center ou centre sécurisé**. Il est possible de faire des tabulations avec ces données.

J'ai également évoqué, ce matin, la possibilité d'utiliser les fichiers diffusés à tous, les *public use files*. Pour ces derniers, nous n'avons pas encore établi de plan concret et il apparaît encore plus compliqué de trouver un accord avec les États membres pour ces types de fichiers.

Toutes ces informations sont accessibles sur le site d'Eurostat. Il faut envisager une période d'environ dix semaines pour obtenir les données. Nous avons observé, l'an dernier, que juste avant Noël, certaines institutions de recherche, constatant qu'elles n'avaient pas épuisé leurs budgets, ont cru pouvoir clôturer cette procédure en une ou deux semaines. J'invite donc ceux qui souhaitent accéder aux données à ne pas attendre la dernière minute.

En 2006, un ensemble de 104 contrats d'accès à des micro-données a été conclu contre 30 contrats en 2005 ; de nombreux contacts ont d'ores et déjà été pris pour 2007. Nous préparons d'autres sondages sur les structures des rémunérations et la formation professionnelle pour la fin 2007.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

b) Les produits sur mesure et la politique vis-à-vis des chercheurs

M. Jean-Patrick BERNARD, chef du département Insee Info Service

En 2003, l'Insee a décidé d'élargir la diffusion de ses informations, qu'elles proviennent d'enquêtes statistiques ou de traitements de fichiers administratifs, ce qui s'est traduit non pas par une multiplication à l'infini de tous ses tableaux mais par le choix de **rendre accessibles des «fichiers détail»**. Une petite douzaine de ces fichiers sont ainsi proposés sur le site. Ils contiennent toute l'information que nous avons pu collecter sous réserve que cette diffusion **respecte les règles du secret statistique et de la confidentialité des données**. De nombreux fichiers ne peuvent donc pas être diffusés intégralement par le biais du site et donnent lieu à une procédure de produits sur mesure.

Nous proposons **des produits sur mesure** de longue date. Depuis 2003, nous les avons organisés de manière plus claire. Nous avons également communiqué sur cette offre de service, en précisant les sources à partir desquelles il est possible de proposer des produits sur mesure. En 2002, sous l'égide du Cnis, un groupe de travail avait évalué la diffusion des résultats du recensement de 1999. A cette occasion, l'Insee avait été surpris d'apprendre que rares étaient les acteurs à connaître l'existence de ses produits sur mesure.

S'ils étaient trop détaillés, les «fichiers détail» ne garantiraient pas la confidentialité nécessaire aux données ménages. Dans le même temps, une anonymisation des données entreprises est impossible. A donc été mise en place une procédure de produit sur mesure tarifée. Elle concerne davantage les organismes que les particuliers. Elle coûte au moins 180 euros. Notre démarche ne répond pas à un objectif de chiffre d'affaires ; elle vise simplement à faire payer le coût de cette prestation au public intéressé. Si jamais nous constatons que des produits sur mesure étaient fréquemment demandés, nous les publierions sur le site pour nous décharger de cette demande.

Les produits sur mesure sont identifiés sur le site de l'Insee. Vous pouvez les voir dans toutes les rubriques lorsque l'on aborde les données concernées. Ils sont également présentés dans la boutique en ligne où sont listées les 25 sources à partir desquelles des produits sur mesure peuvent être réalisés ainsi que les variables contenues dans ces sources et, pour chacune d'entre elles, les modalités concernées. Nous avons donc éclairé au mieux le public sur cette offre de service.

Les «fichiers détail» mis à la disposition du public sur internet et les produits sur mesure que nous proposons ne répondent pas à l'ensemble des demandes adressées à l'Insee, notamment par la communauté des chercheurs. L'Insee a donc décidé, au mois de juillet 2006, de revoir sa politique en la matière, décision qui s'est traduite par **la réalisation de fichiers de production et de recherche**. Ces derniers comportent davantage d'informations que les «fichiers détail» déjà mis à disposition sur le site tout en étant allégés par rapport aux fichiers obtenus en sortie de collecte. En sont retranchées toutes les variables sensibles suite aux décisions de la Cnil ainsi que toute identification directe ou indirecte possible. Par exemple si, dans le cadre de l'emploi, nous interrogeons le PDG d'Alcatel, figurerait la mention « PDG » sans le nom de son entreprise. De même, les renseignements géographiques trop précis, comme la variable indiquant la commune, n'apparaissent pas. Ces fichiers

de production et de recherche peuvent permettre aux chercheurs d'engager des études quantitatives sur l'ensemble des enquêtes réalisées auprès des ménages que nous avons la possibilité de diffuser.

Il est également possible, **pour les chercheurs**, de formuler des demandes d'accès aux «**fichiers détail**» des enquêtes que nous menons auprès des entreprises. Une procédure a été mise en place il y a longtemps pour les chercheurs et semble porter satisfaction : elle consiste en une instruction par le Comité du secret qui délibère sur l'objet de la recherche et les sources demandées.

Tels sont les volets que nous avons développés au moment où la diffusion de l'Insee se trouvait nettement élargie sur le site.

Nous avons entendu, ce matin, que les «fichiers détail» proposés sur le site étaient moins fournis que ceux que nous proposons par le passé. Des réflexions sur la qualité du contenu de ces fichiers ainsi que sur les risques de rupture de confidentialité que pouvait engendrer une diffusion non maîtrisée de nos fichiers, ont été menées, ce qui peut expliquer cette critique. Je tiens à souligner le fait que **la diffusion via internet nous a ouvert de nouveaux segments d'utilisateurs**. Ainsi, il y a six ans, nous comptions une trentaine d'acquéreurs du CD-Rom de l'enquête emploi (coût : environ 1 200 euros) contre 500 téléchargements du même fichier aujourd'hui. La politique de diffusion a élargi le public utilisant nos données. Pour parer les risques de rupture de confidentialité, nous avons mis en place une procédure complémentaire pour servir les acteurs menant des études quantitatives, notamment le monde de la recherche.

c) Les partenariats locaux

M. Bernard MOREL, chef du département de l'action régionale à l'Insee

Nous avons évoqué, à plusieurs reprises, ce matin, les questions des statistiques finement localisées et de l'éventuelle spécificité de **la demande des acteurs en régions**. Mon propos sera de partir des activités que nous menons dans le cadre de l'action régionale à l'Insee et qui sont fondées sur **la proximité entre les producteurs de statistiques et les acteurs publics en région**. Nous pouvons nous demander en quoi ces activités menées en partenariat peuvent aujourd'hui enrichir un service internet qui, par définition, s'affranchit des obstacles et des coûts liés à cette proximité.

J'essaierai, dans un premier temps, de revenir à la question de la **spécificité des demandes régionales et locales** pour identifier les pistes de progrès et les risques d'internet par rapport au public des acteurs en région. Il y a au moins deux raisons majeures de s'intéresser à cette question. D'abord, les modes d'accès aux données : un croisement des sources statistiques avec tous les niveaux géographiques peut vite devenir explosif. Nous sommes donc face à **l'obligation de maîtriser à la fois des volumes d'informations très importants et les techniques pour accéder à ces informations** avec des canaux qui sont ceux de l'utilisateur. En effet, aujourd'hui, l'utilisateur de statistiques en région ne raisonne que très rarement par source, mais avant tout en se posant une question et en identifiant le territoire sur lequel y trouver une réponse. Cette entrée passe donc par le croisement d'une thématique et d'un territoire.

La seconde raison de s'intéresser aux **statistiques localisées** est la spécificité de la demande elle-même. Aujourd'hui, les demandes sont formulées en termes de questions d'intérêt régional pour un territoire. Ainsi, nous sommes interrogés sur les emplois liés au tourisme dans une zone d'emploi déterminée, sur la façon de caractériser le système productif d'une zone d'emploi par rapport aux enjeux de la mondialisation ou encore sur les caractéristiques de la population en 2030 compte tenu d'hypothèses sur les flux migratoires sur un territoire. Aujourd'hui, il est difficile de trouver la réponse à ces questions directement sur un site internet, aussi bien construit soit-il. **L'Insee a donc adopté une politique fondée sur le dialogue, le contact direct entre les producteurs et les demandeurs d'information en région, la coproduction des réponses et des analyses**. C'est l'objet même de **ces partenariats locaux**. Ils sont constitués dès que plusieurs partenaires – services de l'État, collectivités locales, agences d'urbanismes, observatoires territoriaux, etc. – se réunissent pour identifier et traiter une problématique d'intérêt général. Ceci conduit à une formalisation par le biais d'une convention qui est d'abord l'occasion de préciser ensemble les questions qui seront analysées. Il s'agit ensuite de partir de la mobilisation des informations disponibles pour établir un certain nombre de résultats et, *in fine*, de les publier. La publication a naturellement sa place sur internet. Le site insee.fr et ses déclinaisons régionales présentent aujourd'hui de nombreuses publications établies

dans ce cadre. En 2005, 250 à 300 publications régionales de ce type ont été mises en ligne. Elles peuvent être retrouvées en croisant une problématique et un territoire, possibilité ouverte par le **portail collectivités locales** évoquée par M. Pierre Audibert.

Cette démarche qui mise sur la proximité vient enrichir le site internet en complétant les accès directs aux indicateurs et bases de données, par la mise à disposition de résultats et d'analyses élaborés en partenariat.

d) Débat

Mme Roxane Silberman, CCDSHS réseau Quetelet

Je souhaiterais d'abord dire ma satisfaction de cette séance. En effet, nous pouvons mesurer une certaine distance avec celle de 1998 évoquée par M. Jean-Pierre Duport ce matin, notamment en termes de recherche de solutions, d'attitude et de partenariats qui ont été construits, en particulier avec la recherche. Ce point est net pour la France et je m'en félicite. Les fichiers de production de recherche sont le résultat de ces discussions et de ces partenariats. Ils ne résoudront, toutefois, pas tous les problèmes. Nous en sommes tous conscients. J'espère donc que nous parviendrons, dans un avenir proche, à une solution de type centres sécurisés pour lesquels la France enregistre un retard considérable.

Une question n'a, en revanche, pas encore été évoquée et n'est pas entièrement résolue : celle du **recensement**, qui recoupe celle **des données localisées fines**. Elle concerne donc non seulement les chercheurs mais également les acteurs locaux.

S'agissant de la France, on ne peut que souhaiter que ce processus se poursuive et qu'il soit étendu à l'ensemble de la statistique publique.

Sur le plan international, qui me paraît de plus en plus important, **Eurostat est un acteur majeur** et tout à fait central **du point de vue de la recherche comparative**. Des progrès sont enregistrés : meilleure compréhension des problèmes, bonne volonté manifeste malgré des difficultés avec les États membres. Reste, toutefois, que nous sommes assez loin de ce à quoi il faut arriver. En tant que directeur de laboratoire et membre d'un réseau européen de centres d'excellence, j'ai eu l'occasion de négocier des **contrats avec Eurostat**. A mes yeux, trois points posent véritablement problème outre **la question du prix**. D'abord, les contrats eux-mêmes sont **peu adaptés** à la façon dont la recherche fonctionne. En effet, Eurostat traite avec des institutions alors que nous travaillons dans le cadre de partenariats multiples. La **question du temps** est également importante. J'ai ainsi mis un an à signer un contrat pour un ensemble d'institutions de recherche en Europe. Enfin, il me semble qu'il existe des **différences considérables en matière d'anonymisation** entre les États membres et au sein même d'Eurostat. Certaines données qui ne sont pas considérées confidentielles par certains le sont par d'autres. Ainsi, la variable « statut matrimonial » des enquêtes emploi diffusées par Eurostat est réduite à deux modalités, célibataire ou autre, et les acteurs travaillant sur la famille, chercheurs ou opérateurs institutionnels, ne peuvent pas véritablement l'exploiter. Ce problème est central pour Eurostat.

M. Jean-Patrick Bernard

Le centre d'accès sécurisé, qui permettrait d'aller plus loin en matière d'accès des chercheurs aux données, représente une perspective que l'Insee souhaiterait pouvoir atteindre. Nous avons étudié cette question. Cette opération se traduit malheureusement plutôt en termes de coûts. Le spectre des solutions possibles est assez large. Il me semble que nous sommes en attente d'une réponse du CNRS sur la question du budget nécessaire pour financer un tel projet.

Mme Roxane Silberman, CCDSHS réseau Quetelet

J'ai bien indiqué que nous travaillions à la construction des centres sécurisés. J'espère simplement que leur mise en œuvre ne se fera pas trop attendre. **S'agissant du recensement, je m'interroge sur les niveaux géographiques.**

M. Pierre Audibert

*Il est prévu que nous proposons à la Cnil de mettre à disposition des «**fichiers détail**» dont le détail lui-même serait **fonction de la zone géographique sur laquelle il est diffusé**. Ainsi, quand la zone géographique concernée sera la France, les «fichiers détail» présenteront un grand nombre de modalités de variables ; quand il s'agira de la région, le nombre d'informations sera plus réduit. Ceci nous permettra d'obéir aux contraintes de confidentialité qui nous sont imposées.*

*Nous projetons également de soumettre à la Cnil **la possibilité pour les aménageurs** d'obtenir, par l'intermédiaire de l'Insee, des informations sur des **zones infra-communales**, qui ne soient pas standards, qu'ils décideront eux-mêmes sous certaines conditions.*

M. Gunter Schäfer

Eurostat se trouve dans une position difficile. Il faut en avoir conscience pour comprendre les problèmes rencontrés par les chercheurs. Eurostat traite des données confidentielles, mises à disposition par les États membres, et joue un rôle d'animateur des discussions pour trouver un consensus. Ce consensus est souvent le plus petit commun dénominateur des intérêts des États membres.

*Vous avez mentionné **la négociation des contrats**. Il faut savoir qu'Eurostat dispose d'une marge de manœuvre extrêmement limitée dans ce domaine. Tous les termes des contrats sont, en effet, **le résultat de discussions et d'accords entre Eurostat et les États membres**. La possibilité de négocier est donc très restreinte.*

*Comme je vous l'ai déjà indiqué, il existe **des différences considérables en matière de politique de prix** s'agissant des fichiers de micro-données selon les États membres. Les écarts vont jusqu'à 3 000 %. Nous tentons donc de trouver un prix commun. Dans ce domaine également, la marge de manœuvre est limitée.*

*En ce qui concerne **la procédure d'anonymisation entre Eurostat et les États membres**, il faut avoir conscience que lorsqu'elle est décidée, elle est fixe. Nous avons mené ce type de travail pendant deux ans. Nous avons été interpellés sur la possibilité de négocier l'exception. Je comprends qu'il existe des situations particulières. Je peux vous assurer qu'Eurostat fait son possible, avec ses moyens, pour trouver des accords qui satisfassent au mieux tous les partis. Il est très difficile de trouver un accord entre les États membres.*

M. Pierre Zémor, Communication publique

Je m'interroge sur le titre de cette séance, « **Quelle diffusion au-delà d'internet ?** ». A mon sens, il n'existe, en effet, pas un au-delà d'internet. Nous allons, en effet, être fortement dans l'ère internet. Par conséquent, nous allons vivre une mutation qui nous conduira à poser les problèmes autrement. Ainsi, nous prendrons conscience de la nature de la diffusion de l'information et serons confrontés à deux défis, celui de la **qualification des données**, d'une part, et celui de la **protection et de la sécurité des données**, d'autre part. Nous passerons définitivement d'une période où l'on pensait que l'information pouvait être émise sans véritable prise en compte du récepteur à une période de réelle communication entre émetteur et récepteur. Tous les travaux présentés ce matin et qui visent au confort de l'accès aux données relèvent de l'émetteur. De plus en plus, la demande s'orientera vers des formulations accessibles et variables selon les territoires. Ce travail de façonnier des émetteurs de données publiques rendra nécessaire que s'établissent constamment des **relations entre émetteurs et utilisateurs de ces données**. Il faut donc se poser les questions de la pédagogie et de l'interface humaine si l'on se préoccupe de la masse des citoyens qui doivent avoir accès à ces informations.

Se pose alors très vite **la question des risques de déformation des données publiques**. Le Conseil d'État vient d'achever un inventaire méthodique du droit de la communication, publié à *La Documentation Française*. L'élément le plus frappant de ce document en matière de convergence numérique est la **cascade des supports et des contenants qui jouent sur les contenus**. La responsabilité de l'information se trouve ainsi constamment en question par le traitement de l'information. Selon moi, la statistique publique est relativement à l'abri, mais dans la bataille des messages diffusés, elle devra tout de même trouver le moyen de se labelliser par différence. La

question qui pourrait se poser sera celle des sécurités à prendre pour ne pas tomber dans les difficultés d'un foisonnement d'émetteurs que connaissent bien les journalistes.

M. Jean-Pierre Duport

*Vous avez bien saisi le sens de cette séance : il s'agit de réfléchir à ce qui, **au-delà de l'outil internet**, doit nous permettre de maîtriser une politique de diffusion. Notre préoccupation, au sein du Cnis, n'est pas de savoir ce qui remplacera le numérique.*

*Au cours des débats de la matinée, j'ai indiqué que la diffusion sur internet supposait une organisation des données tenant compte de l'ensemble de l'information disponible sur le champ concerné et des recoupements possibles avec ce qui est diffusé par d'autres sites – ce qui est appelé **urbanisation** - estimant que le fait de mettre des liens vers d'autres sites faisait assumer, de fait, une forme de validation des données y figurant. Au cours du déjeuner, plusieurs participants ont regretté que nous n'abordions pas les **liens de l'Insee avec les autres sites**. Je vous invite donc à exprimer vos insatisfactions publiquement de sorte que nous puissions progresser.*

M. Olivier Portier, consultant indépendant en analyse territoriale

Je travaille dans le secteur privé. Le site de la Direction générale des impôts (DGI) comporte un grand nombre de données sur les revenus. Nous pouvons regretter qu'elles soient difficiles à télécharger. En effet, lorsque que comme moi vous souhaitez à la fois travailler au niveau local, c'est-à-dire communal, et établir une cartographie au niveau communal sur l'ensemble du territoire national, il faut des heures pour télécharger l'ensemble des informations.

En outre, pour certaines années, les intitulés des communes - les depcom - ne figurent pas sur le site de la DGI, laissant l'utilisateur confronté à des difficultés qui sont parfois difficilement surmontables.

La problématique est sensiblement la même sur le site de l'Unédic où l'on peut télécharger gratuitement des données sur l'emploi salarié privé.

Il conviendrait donc, d'une part, d'**homogénéiser la façon dont les téléchargements sont proposés**, par exemple sous la forme de bases de données globalisées pour l'ensemble des communes françaises, de façon à ce que les téléchargements s'effectuent de manière plus rapide et, d'autre part, de s'assurer que la **dénomination des communes, sous la forme de depcom**, soit bien réalisée.

M. Bernard Morel

Ce sujet est venu très rapidement à l'ordre du jour de la dernière réunion de la formation Statistiques régionales et locales. Nous avons constaté que les ministères enrichissaient de plus en plus leurs sites de données à la commune, sans pour autant avoir atteint le stade préconisé par M. Olivier Portier et qui est accessible.

Mme Tatiana Bouleau, Agence de Nantes

Je souhaiterais aborder le **problème de la cohérence entre certaines données**. En effet, le nombre de données présentées sur internet va grandissant, mais dans le même temps, apparaissent certaines incohérences. Ainsi, s'agissant des revenus, il est possible de trouver un revenu sur le site de l'Insee qui ne corresponde pas à celui présenté sur le site des impôts. Il en va de même pour le seuil de pauvreté ou de nombreuses autres données sociales.

M. Jean-Patrick Bernard

La source utilisée par la DGI est la même que celle utilisée par l'Insee dans le cadre des revenus fiscaux localisés. La DGI mène un travail statistique sur cette base, selon ses propres concepts, ce qui explique les différences que vous soulignez. Ainsi, la DGI prend en compte une notion de foyer fiscal, l'Insee une notion de ménage. Je serais gêné que les explications sur les variables n'apparaissent pas dans le fichier revenus fiscaux localisés.

Mme Sandrine Saint-Dizier, Médiapost

Nous avons beaucoup évoqué **les données locales**, jusqu'au niveau le plus fin. **La cartographie** représente un support fondamental pour les travailler. C'est en particulier le cas de la mise à disposition des bases d'information géographiques. L'IGN en est chargé et développe un certain nombre de produits, notamment **la base à l'adresse**. Qu'en est-il de son accessibilité, sachant qu'aujourd'hui, elle n'est pas gratuite ? Quel est votre avis sur ce point ?

M. Pierre Audibert

Votre question est difficile. A l'heure actuelle, l'IGN mène une opération extrêmement vaste, le référentiel géographique. De son côté, l'Insee, pour pouvoir réaliser les opérations de recensement, gère un système géographique qui sert à la collecte même du recensement, le répertoire des immeubles localisés. Pour l'instant, l'Insee l'administre pour les communes de plus de 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants sont, quant à elles, enquêtées exhaustivement tous les cinq ans et non pas tous les ans ; elles ne nécessitent donc pas un répertoire géographique infra-communal. Il n'est, par conséquent, pas dans l'intention de l'Insee de se lancer dans une opération de même type pour ces communes. Peut-être à terme y aura-t-il des convergences à trouver avec l'IGN. J'ai conscience que ma réponse n'est pas satisfaisante.

S'agissant de ce référentiel des communes de plus de 10 000 habitants, nous géolocalisons un certain nombre de sources administratives ; nous avons un plan de diffusion de l'information géolocalisée que nous mettrons, à terme, à la disposition des publics externes.

M. Jean-Pierre Dupont

Je milite, pour ma part, fortement pour un rapprochement avec l'IGN. Il me semble, en effet, absolument nécessaire que nous travaillions sur les mêmes bases en termes d'informations.

M. Philippe Latour, Spatialist

Je suis spécialiste en gestion de données localisées. L'Iris est de la responsabilité de l'Insee puisqu'il pourra être modifié en termes de superficie en fonction des populations qui s'y trouveront. Comment résoudre ce problème de l'Iris géré par l'Insee, d'une part, et dessiné par l'IGN, d'autre part, sachant que les cartes Iris réalisées par l'Insee n'étaient pas satisfaisantes ? Cette question se pose également dans la mesure où l'Insee ne maintient plus ni ce qui était la base Réplic, ni le fichier référentiel adresses.

M. Pierre Audibert

L'IGN ne travaille pas sur les Iris. L'Insee les a déterminés à l'occasion de la collecte des différents recensements de 1990, 1999 et du recensement annuel. Ils sont figés pour une période de cinq ans pour assurer la collecte de l'information du recensement par tirage d'échantillons qui sont équilibrés sur ces Iris. Sur autorisation de la Cnil, certains Iris seront éventuellement modifiés en cours de période, c'est-à-dire entre 2004 et 2008, pour tenir compte d'évolutions très fortes qui pourraient survenir. A l'issue du cycle, nous réexaminerons la question des Iris sur les plans de la collecte et de la diffusion.

M. Pierre Zémor, Communication publique

Les exemples qui viennent d'être cités illustrent concrètement mes propos. Je préside une association, Communication publique, qui considère l'exigence des utilisateurs du service public à l'égard de la production d'informations publiques. Selon moi, pour défendre et maintenir la qualité, il conviendra, compte tenu du foisonnement des autres émetteurs, de consentir **un important effort d'accompagnement de toute information**, toute statistique et tout regroupement par les conditions dans lesquels ils sont élaborés de sorte que l'usage du récepteur d'informations puisse être comparé à des sollicitations d'offres d'informations publiques. Il s'agit d'un véritable défi : l'information doit être labellisée sous telle et telle hypothèse de façon à se prémunir d'une information sauvage qui serait amenée dans le débat public. Nous voyons bien que la plupart des confrontations sociales et des débats politiques ont pour origine des hypothèses d'informations statistiques.

M. Jean-Pierre Duport

Cela me paraît tout à fait évident. Il s'agit de la déontologie que s'appliquent tous les sondeurs. De telles pratiques n'ont-elles pas très largement court, M. Pierre Audibert ?

M. Pierre Audibert

Communiquer des informations sur la source, préciser des définitions et des concepts font partie des règles de base. C'est d'ailleurs ce qui rend difficile l'utilisation du site de l'Insee, qui est entouré d'une importante information sur la façon dont l'information a été conçue et produite.

M. Maurice Bernadet, Président de la formation transports tourisme du Cnis

Nous partageons tous la nécessité de préciser les conditions dans lesquelles les informations sont obtenues. Il me paraît contradictoire que dans le même temps, des statisticiens chevronnés continuent à utiliser le terme de « données ». Il conviendrait peut-être de l'éviter.

M. Patrick Brun, Agence d'urbanisme de Lyon

L'Insee a consenti d'importants efforts sur les Iris, mais j'estime que la statistique publique ne s'arrête peut-être pas à l'Insee. En effet, d'autres organismes pourraient s'approprier cette notion. Ainsi, sur l'emploi ou la formation, des informations seraient utiles aux collectivités locales à l'infra-communal.

Par ailleurs, en ce qui concerne les comparaisons entre agglomérations ou métropoles à l'échelle européenne, nous savons **la difficulté d'Eurostat au niveau des Nuts¹**. Cette piste doit être approfondie, les collectivités ne vivant plus aujourd'hui en autarcie.

M. Gunter Schäfer

Je ne peux pas vraiment vous répondre. Les Nuts sont une classification géographique. Si elle présente des différences avec celle que vous utilisez en France, Eurostat ne peut pas véritablement agir.

M. Bernard Morel

Les demandes portent sur la capacité de se comparer à des territoires pertinents. Or nous constatons qu'aujourd'hui, les découpages officiels ne sont pas totalement appropriés. Un travail complémentaire est donc nécessaire par rapport aux Nuts 2 ou Nuts 3.

Mme Roxane Silberman, CCDSHS réseau Quetelet

Je souhaiterais souligner l'importance de ce problème de la **cartographie et du rapprochement avec l'IGN**. Il est urgent, pour le Cnis, de se pencher sur cette question.

M. Jean-Pierre Duport

Merci à M. Gunter Schäfer, à M. Jean-Patrick Bernard et à M. Bernard Morel. Je vous propose de passer au dernier temps de notre journée, avant de passer à la conclusion des débats par M. Jean-Michel Charpin.

¹ Nuts : Nomenclatures des unités territoriales statistiques selon la classe des régions

B - Comment concilier l'accès à l'information et la protection de la confidentialité ?

a) Table ronde

Animée par :

- M. Jean-Paul POLLIN, président de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » du Cnis, professeur à l'université d'Orléans, président du conseil scientifique de la Revue économique

Participent également :

- M. Marcel BELLIOU, délégué général de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)
- Mme Jeanne BOSSI, chef de la division des affaires publiques et sociales à la Cnil
- M. Antoine THIBOUMERY, rédacteur en chef de "Les Échos-Horizons Régions"
- M. Philippe MARZOLF, vice-président de la Commission nationale du débat public

M. Jean-Paul Pollin, professeur à l'université d'Orléans, président du conseil scientifique de la Revue économique

Cette table ronde s'inscrit dans le prolongement des précédentes interventions qui ont précisément porté sur les micro-données ou micro-informations. Elles ont donné la parole aux producteurs ; s'exprimeront maintenant **les utilisateurs et les régulateurs de cette production**.

Je souhaiterais, dans un premier temps, insister sur **l'importance de l'accès aux micro-informations**. Nous avons, en effet, le sentiment, aujourd'hui, du point de vue de l'analyse (sociologique, économique) comme de celui de la politique économique, que c'est à ce niveau que la situation évolue. Non pas que nous ayons fait le tour des macro-informations, mais parce que, pour des raisons qui tiennent à la fragmentation des comportements et des lieux de décisions, nous avons besoin plus de micro-informations que d'informations agrégées. Aujourd'hui, le problème de la politique économique n'est pas de réguler des macro-décisions comme on le faisait sous l'impulsion des politiques dites keynésiennes, mais de trouver les bonnes incitations qui permettront de faire converger ou de rendre compatibles des comportements individuels.

Se pose, dans ce contexte, la question de la **protection de la confidentialité**. Pour y répondre, je vous propose de donner, d'abord, la **parole aux utilisateurs** – MM. Marcel Belliot et Antoine Thiboumery évoqueront **les informations localisées**, désagrégées au niveau géographique. J'aborderai ensuite **l'information financière**. Enfin, les régulateurs de cette **confidentialité** donneront leur point de vue. Mon objet n'est pas d'opposer les uns aux autres. Nous avons, en effet, tous conscience, en tant qu'utilisateurs, qu'il ne peut y avoir de bonnes données micro-économiques sans déontologie et sans respect de cette confidentialité. Il est vrai que l'utilisateur peut être parfois frustré, qu'il souhaiterait débloquer plus rapidement l'accès aux données et qu'il ne comprend pas toujours certaines interdictions ou préventions, que j'oublie d'ailleurs régulièrement et qu'il est important de rappeler.

M. Marcel Belliot, délégué général de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

La France compte, aujourd'hui, une cinquantaine d'**agences d'urbanisme**. Présentes dans la plupart des grandes agglomérations, elles sont les **porte-parole des collectivités** qui ont, elles aussi, à gérer, traiter et exploiter toute une série de données qui n'ont bien souvent de sens que dès lors qu'on les localise de façon assez précise. De ce point de vue, les agences d'urbanisme ont trois grandes caractéristiques. Elles se sont d'abord créées pour monter **des systèmes d'observation** sur les

agglomérations où elles sont présentes. Les agences doivent produire de l'information territorialisée pour tous ceux qui ont, à des titres différents, une action à mener sur le même territoire. Il est important que cette information soit précise et fine. Deuxième caractéristique, cette information doit également être transversale, c'est-à-dire qu'elle puisse **mélanger les fichiers, les sources et les thèmes**, permettant ainsi une mise en perspective de divers champs. De ce point de vue, l'Insee est, pour nous, un pourvoyeur fondamental d'informations, même s'il faut avoir conscience que de nombreuses données ont d'autres sources. Enfin, troisième élément spécifique, la permanence : il est essentiel de pouvoir **observer, dans la continuité**, ce qui se passe.

Les agences exercent différents métiers, ce qui impacte les demandes qu'elles reçoivent en matière d'informations ou de données. Elles sont très associées à la planification (schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme, plan local de l'habitat, plan de déplacement urbain, etc.). Nous nous trouvons de plus en plus dans **une culture de la finesse de l'action et de la finesse de l'évaluation**. Il est bien évident que l'une des caractéristiques fondamentales de la ville est, aujourd'hui, peut-être davantage que par le passé, **la division territoriale**. L'information n'a de sens que si elle est mise en relation avec le lieu où elle est produite et avec les individus qu'elle sert à identifier. Cette caractéristique de la société urbaine moderne, c'est-à-dire la fracture sociale et territoriale, constitue un élément fondamental dès lors que nous souhaitons engager une réflexion sur les niveaux auxquels il faut, d'une part, obtenir les données et, d'autre part, anticiper la façon dont la situation peut évoluer. Il convient donc de ne pas rester prisonnier de schémas géographiques ou territoriaux qui sont définitivement inscrits dans le marbre et d'être sensibles aux évolutions. Cette nécessité de l'évaluation est d'ailleurs inscrite dans certains documents comme les contrats urbains de cohésion sociale, les PLH ou les PDU. Il serait donc paradoxal que les autorités publiques exigent des autorités locales de pouvoir à tout moment évaluer leurs politiques sans leur donner les moyens de le faire en réalité, c'est-à-dire avec un descriptif géographique qui permette de mesurer précisément la situation.

Trois éléments principaux s'opposent à la production d'informations fines. Le premier est la **confidentialité** : il ne faut, bien entendu, pas aller contre la liberté de l'individu. Nous voyons surgir de plus en plus de sociétés privées spécialistes de la production de données, mais qui ne sont pas forcément aussi soucieuses que bien des établissements publics de la manière dont elles seront traitées. Nous évoluons dans un contexte mondialisé, ce qui a des conséquences au niveau de ceux qui s'intéressent à notre territoire et à la valorisation de l'information sur notre territoire. Il faut donc que la Cnil soit également attentive à ce détournement géographique. Il faut se demander s'il n'existe pas des méthodes mathématiques ou statistiques permettant d'accéder aux fichiers sans les posséder et de traiter des données sans pouvoir les identifier de façon précise.

Le deuxième élément est lié **aux méthodes**. Le recensement rénové de la population introduit des délais différents de ceux auxquels nous étions habitués et peut rendre plus compliqué l'accès aux informations infra-communales. Il nous faut donc réfléchir, avec l'Insee, à la façon d'adapter le recensement à cette exigence d'information infra-communale.

Enfin, dernier élément qui limite la précision avec laquelle nous pouvons obtenir des informations : la **validité scientifique**. Il faut produire des données qui aient un sens. Je ne peux, pour ma part, que me retirer derrière la science de l'Insee.

Pour avancer, il faut se poser la question de la **dangerosité de l'accès à des informations précises localisées**. Nous avons vu que l'information confidentielle dans un pays pouvait ne pas être considérée comme telle dans un autre. Une mutualisation des problématiques et des points de vue à l'échelle européenne pourrait nous permettre d'ajuster, voire d'amender, certaines conceptions parfois dogmatiques françaises. Le **système du partenariat**, que nous pratiquons régulièrement, notamment avec l'Insee, apporte, quant à lui, aux producteurs et aux acteurs territoriaux des éléments d'enrichissement mutuel qui me paraissent très intéressants. Les agences d'urbanismes, convaincues du bien-fondé de ces actions, feront leur possible pour les poursuivre.

Nous nous dirigeons vers la fin du standard. Nous avons longtemps eu des données statistiques parfaitement calibrées et normées. Nous devons, dorénavant, réfléchir ensemble à cette fabrication en commun de produits qui ne sont pas sur le marché. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de mener **une concertation** très forte entre **les producteurs**, au premier rang desquels l'Insee, et les **utilisateurs de données**, dont nous sommes.

M. Antoine Thiboumery, rédacteur en chef rédacteur en chef de "Les Échos-Horizons Régions"

Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. Le sujet développé aujourd'hui me passionne. Depuis 1990, je travaille au journal *Les Échos* et consomme de l'information dite statistique, notamment régionale. Toute la maison *Les Échos* vit de données statistiques. Nous aurons bientôt 100 ans ; nous nous sommes beaucoup développés depuis la création du journal pour devenir le premier quotidien national en matière économique. Notre évolution a été extrêmement rapide. Cette notion de vitesse est essentielle. **Nous ne pourrions pas produire un journal de qualité sans information de qualité.** Les imprécisions permanentes et récurrentes de l'information statistique nous gênent constamment dans notre développement. Je vous rappellerai simplement que nous ne connaissons pas le nombre de fonctionnaires, de chômeurs ou encore de décès en France. Ces carences nous freinent, nos lecteurs attendant des informations précises pour prendre des décisions. **Nous sommes quotidiennement confrontés à des données qui ne nous conviennent pas.** Ainsi, nous avons parfois accès à des informations de grande qualité, mais qui sont périmées. Il n'est donc pas possible, pour le lecteur, de les exploiter. Dans ce contexte d'une demande d'informations précises en temps réel, internet bouscule les pratiques des journalistes. Le site est, en effet, le complément du journal et le lecteur y recherche ce qu'il ne trouve pas dans le quotidien. Nous jouons donc de plus en plus les deux supports, le papier étant appelé à renvoyer nos lecteurs à internet. Nos outils de mesure nous permettent de savoir avec précision les pages consultées et les temps de consultation. Ainsi l'arrivée de Carlos Ghosn à la tête de Renault constitue un événement national pour la France et un événement majeur pour *Les Échos* ; une conférence de presse est organisée à 15 heures ; à 15 heures 15, nous publions le dossier de presse sur notre site et des milliers d'internautes se connectent pendant trois quarts d'heures, vivant en temps réel la conférence de presse comme s'ils étaient journalistes.

Les Échos produisent un grand nombre de palmarès, en particulier dans la revue dont j'ai la responsabilité, *Horizons Régions*. Je ne parviens pas à trouver au sein des organismes français classiques les informations dont j'ai besoin. J'ai appris, à force de côtoyer Experian, que les collectivités locales anglaises se nourrissent en permanence, tous les six mois, d'informations économiques sur leur propre territoire pour pouvoir prendre des décisions. Nos régions françaises ne sont, pour leur part, pas capables de répondre à mes questions sur leurs territoires. Ainsi, nous avons établi des classements des régions d'Europe par rapport au PIB ou à l'évolution de la population. Toutes les régions françaises apparaissent en fin de tableau. Il n'est pas plaisant de publier ce type de classement quand aucune collectivité française n'est jamais première. Nous souhaiterions pouvoir les aider. Nous publions donc des informations leur permettant de mieux se situer pour pouvoir décider d'avancer dans les semaines, les mois et années à venir. De même, les villes moyennes ne sont pas en mesure de communiquer des informations sur leur PIB. Les informations, détaillées, que nous publions sur notre site suscitent l'intérêt de milliers d'internautes, parmi lesquels M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi et ancien maire de Rambouillet, qui a pu obtenir de nouvelles données sur sa ville. Nous vivons dans un monde de proximité et de rapidité, ce qui signifie que l'information est difficile. Elle est pertinente pour de nombreuses personnes qui l'attendent.

Je partage l'idée d'un partenariat indispensable entre vous et nous. Nous devons bâtir, ensemble, un système d'information. Ce dernier pourra nous permettre de produire des journaux qui répondent aux attentes de nos lecteurs.

Un journal qui veut informer n'a d'autre message que celui de communiquer une information la plus juste, la plus pertinente, la plus précise possible et non pas la plus compliquée. Or sous prétexte que nous sommes demandeurs d'informations, on nous adresse des tableaux Excel difficilement exploitables, les méthodologies communiquées sont souvent, pour le moins, abscondes et les données ne répondent finalement pas à nos besoins. C'est, par exemple, le cas lorsque l'on cherche à savoir le nombre de personnes travaillant en France, seul le nombre d'actifs étant disponible. La plupart des journalistes préfèrent d'ailleurs réaliser des interviews plutôt que d'analyser des statistiques. Tous les journaux publient donc des informations fausses sans le savoir. J'ai bien souvent passé des heures à tenter de comprendre les tableaux qui m'étaient envoyés, relevant ainsi certaines incohérences. Ainsi, le total des exportations des 22 régions ne correspond pas au total des exportations françaises et le ministère concerné n'est pas en mesure d'expliquer cette différence faute de temps. De même, le ministère de la recherche n'est pas capable de préciser le montant total des sommes allouées aux entreprises innovantes. J'ai pris plusieurs mois pour analyser tous les tableaux, produisant un document de 25 pages sur l'innovation en France, tiré à part à 33 000 exemplaires et

distribué au sein de l'Anvar. Je me suis aperçu que 2,5 milliards de francs manquaient. Fort de ce constat, j'ai sollicité les services compétents qui n'ont pas été capables d'expliquer ce phénomène alors même qu'ils l'avaient identifié. **La quantité d'informations erronées qui sont publiées m'inquiète et je tiens à la souligner.**

Enfin, je souhaiterais évoquer **l'avenir**. Je prépare actuellement un dossier sur les pôles de compétitivité. Dans ce cadre, j'ai demandé en quoi ils pourront développer les territoires. Au mois d'octobre, l'Apec m'a proposé de mener une étude particulière – j'ai d'ailleurs apprécié la dimension « sur mesure » de cette proposition – sur l'impact des pôles sur l'emploi des cadres dans les années à venir. Les données démographiques sont assez bien connues. Au mois de novembre, j'ai à nouveau rencontré les représentants de l'Apec. Il faut avoir conscience qu'une meilleure compréhension mutuelle permettra de mieux travailler ensemble. Nous avons donc fait l'effort réciproque de nous écouter avec l'Apec. J'avais déjà réalisé un dossier sur « Les régions aimées des cadres » avec l'Apec l'année dernière ; il avait remporté un certain succès auprès de notre lectorat. Dans le cadre de notre nouveau partenariat, nous ne parvenons pas, aujourd'hui, à déterminer l'impact des pôles communs à plusieurs régions comme le pôle Mer, implanté en PACA et en Bretagne, les statistiques n'existant pas. Or, à mon sens, les échanges intra-nationaux sont essentiels à l'économie française. Je tenais donc absolument que nous puissions **publier des informations montrant le maillage des régions** grâce à des statistiques maillées. J'attends donc que cela soit donc possible. Il faut parvenir à ce maillage, à ce travail en réseau et, enfin, à ce temps quasi réel.

Le métier de journaliste est devenu de plus en plus difficile. La mondialisation exige non pas que l'on observe la situation de la Chine en temps réel, mais que l'on sache avec la plus grande précision celle de notre territoire national. C'est à ce prix que nous parviendrons à faire de la France un pays moderne.

M. Jean-Paul Pollin

Comme je l'ai évoqué en introduction, les questions macro financières suscitent aujourd'hui un moindre intérêt, tant du point de vue des études, que des préoccupations de politique économique. Les banques centrales se sentent d'ailleurs de plus en plus concernées par leur mission de stabilisation du système financier. C'est-à-dire, qu'à côté de leurs objectifs macroéconomiques traditionnels de contrôle de l'inflation et de l'activité économique, elles se découvrent une responsabilité plus grande dans la régulation des institutions financières et des prix d'actifs. Dans une étude récente le Fonds Monétaire International a ainsi recensé 55 banques centrales qui publient, à côté leurs bulletins traditionnels, des revues de stabilité financière.

C'est, bien sûr, le **processus de déréglementation financière** qui a soulevé ces questions nouvelles concernant **l'efficacité et la stabilité des systèmes financiers**, qui se posent aujourd'hui avec une acuité particulière. Et c'est là ce qui motive l'intérêt grandissant que les chercheurs, comme les autorités monétaires, portent à **l'accès aux données micro financières**. J'illustrerai cet argument par trois exemples qui correspondent à des questions dont j'ai eu récemment à discuter avec certains collègues ou auxquelles je me trouve moi-même confronté.

Premier exemple, celui de **la tarification et de l'accès au crédit**. En France, l'information sur ce sujet est très imparfaite. Il existe une enquête trimestrielle sur le coût du crédit qui a été surtout mise en place pour faire suite à la loi sur l'usure. Les données sont collectées par la Banque de France à un niveau microéconomique, c'est-à-dire pour chaque crédit accordé par chaque établissement localisé géographiquement. Par contre, leur publication est faite sous forme agrégée, ce qui rend impossible des études fines sur la tarification du crédit. Or de telles études seraient très utiles. Par exemple, il serait intéressant de savoir dans quelle mesure le coût du crédit est sensible à la taille de l'entreprise, à risque donné. Ou encore, si la concentration bancaire, au niveau local, a une incidence sur la marge bancaire. Ces questions sont essentielles du point de vue de la politique de concurrence. Pour y répondre il faudrait, sans doute, disposer des données microéconomiques de l'enquête sur le coût du crédit et pouvoir les apparier avec des données d'entreprises. Je comprends que des problèmes de confidentialité sont ici posés, mais j'observe que dans certains pays de telles études ont été réalisées et que ces problèmes ont donc été résolus ou contournés.

Deuxième exemple que j'aborderai plus rapidement parce qu'il est peut être moins convaincant ou encore plus sensible : celui des **statistiques sur les risques bancaires**. J'ai déjà indiqué que les banques centrales recueillent des données et réalisent des études sur la stabilité de leur système

bancaire. Mais ici encore, il s'agit de données et d'études dont la publication est faite au niveau agrégé. Leur intérêt est indéniable mais il serait également **utile de disposer de statistiques microéconomiques**, parce qu'indépendamment de la robustesse du système pris globalement, la diversité des situations individuelles est importante. L'appréciation des fragilités microéconomiques est tout aussi utile que la mesure de la capacité du système à les supporter. Sur ce point je voudrais d'ailleurs faire remarquer, que **le nouvel accord de Bâle** réglementant l'activité bancaire a introduit une nouvelle dimension qui est celle de **la discipline de marché**. Certains considèrent même que ce troisième pilier est la seule véritable avancée de l'accord de Bâle 2 : il s'agit d'introduire, à côté de la régulation centralisée, une incitation au contrôle des risques bancaires par les marchés. Or cette discipline décentralisée ne peut évidemment fonctionner que si l'on dispose d'informations publiques suffisantes sur les risques bancaires. Cela suppose que l'on aille bien au-delà des documents aujourd'hui publiés. Et il serait, par exemple, intéressant d'étudier si les prix de marché des titres émis par les établissements de crédit (actions, obligations, dette subordonnée ...) prennent correctement en compte leur niveau de risque. Je ne sais pas s'il est envisageable de demander au régulateur de donner accès à ces informations plus détaillées sur les risques bancaires qu'il recueille pour son propre compte. Mais je ne vois pas comment il serait possible d'avancer en ce domaine d'une autre façon.

Le dernier exemple que je développerai concerne les **OPCVM**¹. La France se félicite aujourd'hui, à juste titre, d'avoir une industrie de la gestion d'actifs très importante. Cela signifie qu'une grande partie de l'épargne des français est investie par l'intermédiaire de Sicav ou de fonds de placement. De sorte que le comportement des marchés, notamment celui des actions, dépend largement de celui de ces OPCVM. Des travaux en ce domaine concernent la régulation des marchés, aussi bien que la protection des investisseurs. Il s'agit donc là d'un terrain d'études plein d'enjeux. Par exemple, on peut se demander s'il existe effectivement dans le comportement des OPCVM des phénomènes de mimétisme susceptibles d'accroître la volatilité des marchés. Ou encore si certains d'entre eux ne sont pas amenés à prendre des risques excessifs pour compenser de mauvaises performances, à certaines périodes de l'année. En bref, il s'agit de savoir si la relation d'agence entre l'investisseur individuel et la société de gestion ne conduit pas à des dysfonctionnements macro et micro-économiques.

Or, à l'occasion d'une réunion de la formation « Monnaie, finance et balance des paiements » du Cnis, nous avons appris que **la Banque de France disposait d'une mine d'informations sur les portefeuilles de tous les OPCVM français**, selon une périodicité trimestrielle (et même mensuelle pour les OPCVM monétaires). Cette collecte est réalisée à des fins purement macro financières, de sorte que leur utilisation est très parcellaire. Après discussion, la Banque de France a accepté, avec beaucoup de compréhension, de mettre cette base de données à disposition d'une équipe de mon laboratoire qui a pu ainsi débiter un ensemble d'études sur les questions que je viens d'évoquer. Même si certaines contraintes d'anonymisation se sont révélées contraignantes, cette expérience prouve que **des progrès importants sont possibles dans l'accès aux données micro financières**.

Pour conclure, je voudrais répéter que je suis convaincu que **la diffusion de ces bases de données micro-économiques** dans le domaine de la banque et de la finance constitue **un enjeu majeur** pour la compréhension et la régulation des comportements. Je ne sais pas bien quelles solutions raisonnables pourraient être proposées afin d'assouplir les règles qui freinent l'accès à ces données. J'ai souvent tendance à penser que des contrats de confidentialité, qui feraient confiance aux chercheurs, quitte à mettre en jeu leur responsabilité, pourraient être des garanties suffisantes. J'ai bien conscience que cela est loin de répondre aux exigences fixées par la loi et les interprétations qui en sont faites. Mais je crois nécessaire qu'une réflexion s'engage sur ce sujet.

M. Philippe Marzolf, vice-président de la Commission nationale du débat public (CNDP)

J'aborderai, pour ma part, plus particulièrement **les questions du droit à l'information dans le domaine de l'environnement et de la démocratie participative**. Je rappellerai, en premier lieu, l'information que la réglementation impose de diffuser. En la matière, trois textes principaux ont été publiés. **La Convention d'Aarhus**, signée en 2002, qui porte sur le droit à l'information et la participation du public et que la France a ratifiée, stipule que « *le public concerné est informé quand il convient, de manière efficace et en temps voulu* ». Elle reste donc assez vague.

¹ OPCVM : organismes de placement collectif en valeurs mobilières

La Charte de l'environnement, adossée à la Constitution en 2005, indique, quant à elle, que « *toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'information détenue par les autorités publiques et ainsi participer à l'élaboration des décisions publiques* ».

La loi Démocratie de proximité du 27 février 2002 régit la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, chargée de veiller au respect de l'information et de la participation du public à l'élaboration des grands projets d'infrastructure, du territoire et d'aménagement, ayant une incidence forte sur l'environnement (autoroutes, lignes à grande vitesse ferroviaires, lignes THT, réacteurs nucléaires, barrages, etc.).

La question de l'utilité de cette information peut être posée. Dans le cadre de la CNDP, elle sert à ce que tous les publics disposent du même niveau d'information pour participer aux débats. Chacun des acteurs, au premier rang desquels le maître d'ouvrage, apporte ses propres informations. La plupart des informations sont remises en question. Notre objectif est de redonner de la confiance au public de sorte qu'il croit ces différents maîtres d'ouvrage ou institutions. Nous utilisons donc des prévisions démographiques, des prévisions de trafic ou encore des prévisions de consommation électrique. Il s'agit de travailler sur la base d'une information complète et compréhensible par le plus grand nombre. La CNDP la porte au débat. A travers ces échanges, le public se fait une idée des informations qui lui semblent les plus justes. Ainsi, dans les débats sur la politique des transports dans la Vallée du Rhône et l'Arc languedocien, a par exemple été présentée la répartition du trafic sur l'autoroute A7 entre Valence et Orange. Selon les Autoroutes du sud de la France et le ministère de l'Équipement, les camions en transit ne représentent que 20 % du trafic, information démentie par les riverains de l'autoroute qui estiment que ce chiffre est supérieur à 50 %. Dans ce cas, il est impossible de mettre les deux parties d'accord à moins de mener de nouvelles études. S'agissant des prévisions de trafic, la question est encore pire. Nous estimons que le trafic devrait s'accroître de 40 %, le public répondant que les enjeux auxquels nous sommes confrontés – réchauffement climatique, pénurie des ressources naturelles – interdisent une telle évolution et s'interrogeant sur l'éventualité d'autres scénarios. En ce qui concerne les prévisions de report modal entre la route et le train, les discussions se sont avérées très intéressantes. Ainsi, ces possibilités de report ont été développées par le ministère de l'Équipement et RFF, ce dernier étant, bien entendu, beaucoup plus proactif en la matière.

Dans ce contexte, **la CNDP met en débat les informations, organise des ateliers pédagogiques d'explication et fait intervenir des experts**. Le public attend des expertises plurielles pour parvenir à un consensus. Jusqu'à présent, ces éléments n'ont pas gêné le débat même si les questions de confiance ont pu parfois se faire jour. La CNDP applique, dans ces débats publics, un principe de transparence. Il est demandé que **la confidentialité soit l'exception** et qu'en tout état de cause, elle soit expliquée.

Nous avons organisé depuis 1995 trente débats. Dans seulement trois cas, des problèmes de confidentialité se sont posés. Ainsi, dans le cadre d'un débat public sur une ligne très haute tension entre la France et l'Espagne, EDF a été accusé de vendre moins cher aux Espagnols l'électricité qu'il ne la vendait aux Français, mais a répondu qu'il ne pouvait pas communiquer ses tarifs pour des questions de secret commercial. Une solution a pu être trouvée : EDF a présenté les contrats en question à un groupe de cinq participants au débat ayant signé un contrat de confidentialité, ces derniers confirmant en public la position d'EDF.

Nous avons rencontré de véritables problèmes à l'occasion de deux débats sur le nucléaire, le projet de réacteur nucléaire EPR et le secret-défense invoqué au sujet d'une étude sur la résistance des centrales à une chute d'avion de ligne, d'une part, et la gestion des déchets radioactifs et leur transport, d'autre part. Dans ces cas, la CNDP a dû constater un conflit d'exigence né de l'application de la loi. La CNDP a, à chaque fois, tenté de faire avancer le débat, non sans difficulté. Elle a notamment été chargée par le Gouvernement d'organiser une réunion de conciliation entre l'État et les associations, principalement Greenpeace et Réseau « Sortir du nucléaire ». La nécessité de constituer un panel d'experts indépendants autorisés à accéder aux informations nécessaires pour répondre aux questions posées s'est imposée à nous, mais nous nous sommes heurtés au problème de l'habilitation secret-défense. Le ministère de l'Industrie a, quant à lui, refusé de réaliser cette expertise complémentaire. Nous avons donc organisé une réunion publique sur ce sujet spécifique à Caen. A cette occasion, le haut fonctionnaire à la Défense a explicité le processus de classification des informations au niveau du secret-défense. Nous avons également diligencé une étude

internationale sur les approches retenues à l'étranger. Il est ainsi apparu qu'en Finlande, des expertises indépendantes avec clause de confidentialité sont régulièrement menées. Un groupe de travail pluraliste s'est, par ailleurs, mis en place au cours des débats et a conclu avec quatre propositions : une meilleure explication des limites du secret, un progrès dans la mise à disposition des informations, un encadrement du système de justification du secret et des recours possibles pour demander des informations et, enfin, un pluralisme des expertises.

Au Québec, le Bureau d'audience pour l'environnement (Bape) possède des pouvoirs pour aller plus loin et ordonner la production d'un dossier ou d'un document, même classé secret-défense, selon une procédure qui permet de vérifier si les informations sont véritablement nécessaires aux débats. La CNDP ne rencontre pas véritablement de problème de confidentialité, si ce n'est dans le domaine du secret-défense, notamment pour le nucléaire.

Mme Jeanne Bossi, chef de la division des affaires publiques et sociales à la Cnil

La Cnil est l'autorité chargée de la protection des données personnelles en France. Son rôle est donc de s'assurer du respect des principes posés par la loi informatique et libertés. Le sujet de **la conciliation entre l'accès à l'information et la protection de la confidentialité est évidemment au cœur de la problématique de la protection des données personnelles**, mais il est vrai que cette question a pris une dimension toute particulière ces dernières années. Ce phénomène est lié à différents facteurs, que je rappellerai très rapidement. D'abord, aujourd'hui, **le recours à l'outil informatique est généralisé**. C'est le cas en matière d'information statistique depuis fort longtemps. Est considérée comme une information à caractère personnel toute information ou toute donnée qui permettra d'identifier un individu directement ou indirectement. La Cnil est donc compétente dans la gestion de toute donnée dès lors qu'elle se rapporte à une personne physique.

Deuxième phénomène fondamental survenu au cours des dernières années, **le développement d'internet et des techniques de rapprochement et d'interconnexion des informations**, ce développement étant associé à une volonté toujours croissante d'obtenir davantage d'informations. Nous le constatons depuis plusieurs années.

Enfin, **les sources d'information se multiplient**. Aujourd'hui, celui qui projette de mener une enquête statistique, une recherche dans le domaine de la santé ou encore une enquête sur le plan local souhaite disposer du maximum d'informations en provenance des horizons les plus divers.

Face à ce constat d'évolution constante, **le contrôle devient une garantie**. La Cnil en est chargée. Je tiens d'ailleurs à souligner que **la loi de protection des données n'est pas opposée au rapprochement de l'information ou aux interconnexions**. Ces termes existent dans la loi depuis 1978 et ont été repris dans la directive européenne de protection des données et la loi du mois d'août 2004 qui a modifié la loi informatique et libertés. Le rôle de la protection des données n'est pas d'interdire ces interconnexions ou ces rapprochements quand ils s'inscrivent dans un cadre légal mais de les organiser. Pour cela, il existe des moyens juridiques et techniques : formalités préalables prévues par la loi qui veut que toute création d'une application informatique comportant des données personnelles soit déclarée à la Cnil ; lorsqu'une application prévoit un rapprochement ou des interconnexions de fichiers, le dossier doit être autorisé ou doit bénéficier d'**un avis préalable de la Cnil**. Le contrôle de la Cnil s'effectue au cas par cas ; elle examine chaque application qui lui est soumise qu'elle apprécie au regard de sa légalité ou de sa légitimité à être mise en place. Chaque personne dont des données à caractère personnel sont collectées doit être informée des destinataires de ces informations, des sources d'information qui ont servi à constituer la base de données. Certains textes autres que la loi informatique et libertés, lois ou règlements, comportent d'ores et déjà des dispositions qui permettent de réglementer l'accès à l'information. **La loi peut ainsi imposer le caractère anonyme d'une base de données**. C'est le cas du Système national inter-régimes de l'Assurance maladie, base de données considérable qui contient toutes les informations sur les actes et prestations effectués auprès des assurés sociaux pour laquelle le Code de la Sécurité sociale pose un principe d'anonymat.

Il existe également des moyens techniques. Certains se sont développés davantage au cours des dernières années. La gamme de ces moyens est extrêmement variée, du mot de passe aux systèmes de pseudonymisation, qui se développent beaucoup depuis plusieurs années et qui permettent à partir

de données individuelles et à l'aide d'algorithmes mathématiques de chaîner une information individuelle tout au long du parcours de circulation de l'information en ne sachant plus qui est la personne concernée. Ces systèmes, qui se sont avant tout développés dans le domaine de la santé, secteur sensible, prennent une place de plus en plus importante dans la constitution des grandes bases de données qui souhaitent associer différentes sources d'informations. D'autres techniques permettent d'interdire certaines requêtes en deçà d'un certain nombre de données disponibles pour éviter toute identification de la personne physique. **La protection des données personnelles ne vise pas l'interdiction de réaliser des statistiques.** Ce débat est dépassé. La Cnil ne s'est d'ailleurs jamais opposée à la constitution d'enquêtes statistiques ; elle a toujours cherché à les accompagner dans le respect de la loi.

La protection des données personnelles est un domaine évolutif. De la même façon que les techniques informatiques évoluent, les seuils en deçà desquels on choisissait, par exemple, en 1985 de ne pas diffuser d'information peuvent être obsolètes aujourd'hui compte tenu de l'évolution de la société. Ce sujet n'est pas figé ; il s'alimente des techniques informatiques qui nous permettent d'obtenir l'information dans le respect des libertés individuelles comme les nouvelles techniques de géolocalisation des individus ou de biométrie.

Le contrôle de la protection des données personnelles ne vise pas à appauvrir les données dont on peut bénéficier pour mener à bien des études statistiques dont nous voyons bien qu'elles sont absolument nécessaires pour comprendre le fonctionnement de notre société. C'est pourquoi le contrôle de la Cnil s'effectue au cas par cas ; la Commission n'aura pas la même position selon l'architecture technique des dispositifs qui sont proposés ou la nature des informations. Vous savez, en effet, qu'il existe dans la loi **des données dites sensibles**, comme les données sur la santé des individus, les mœurs sexuelles ou les origines ethniques, pour lesquelles le contrôle de la Cnil est plus précis et précautionneux que pour des données plus générales ou d'ordre financier. **Le souci de la Cnil reste toujours la protection de l'individu et la préservation de ses libertés.**

b) Débat

Mme Mireille Bardos, Banque de France

Je ne doute pas de l'intérêt des études que souhaiterait mener M. Jean-Paul Pollin. Je n'ai ni mandat, ni compétence pour parler au nom de la Banque de France. Vous faites tout de même un procès d'intention à cette dernière. Je travaille à l'Observatoire des entreprises, service d'études sur les données d'entreprises que collecte la Banque de France. A ma connaissance, il n'existe pas de données sur les taux d'intérêt prêt par prêt fait aux entreprises. Les sources de données dont vous disposez sont parfois très difficilement réconciliables. Les sujets qu'il est possible de traiter sont, de ce fait, limités en nombre. Il existe des bilans, c'est-à-dire des données annuelles où l'endettement est globalisé. D'autres données sont collectées par la Banque de France dans la Centrale des risques. Dans ce cadre, des collectes mensuelles sont réalisées auprès des banques qui déclarent leurs encours de crédit vis-à-vis de chaque entreprise cliente. Ces enquêtes ne fournissent aucune information sur les taux et les données ne sont pas individualisées prêt par prêt. Plusieurs enquêtes coût du crédit sont menées. La première est effectuée auprès des banques et permet de donner des taux d'intérêt par type de prêt. La deuxième qui a été mise en place récemment, ne me semble pas donner des informations individualisées pour chaque prêt. De toute façon, ces collectes ne pourraient pas être exhaustives. Vous voyez donc la difficulté du sujet que vous évoquiez. La Banque de France ne fait pas preuve de mauvaise volonté.

M. Jean-Paul Pollin

Mon propos ne visait pas à faire un procès d'intention à la Banque de France. Nous avons trop besoin de vous ! Je ne suis, en outre, pas certain que l'enquête coût du crédit ne comporte pas des informations individualisées. Mais si tel n'est pas le cas, alors il faut progresser en ce sens.

M. Marc Chazelas, Banque de France

J'ai été surpris de la véhémence de la charge de M. Jean-Paul Pollin à l'encontre de la Banque de France. En effet, la Banque a mis à sa disposition un certain nombre de données, ce qui a exigé des moyens. En outre, la mise à disposition de données micro-économiques pour des chercheurs

représente une pratique nouvelle. La participation de la Banque de France à cette Rencontre s'inscrit dans cette perspective. Nous nous apprêtons à codifier nos procédures de façon à régulariser nos pratiques.

La question de la confidentialité ne peut être négligée sous couvert de la confiance accordée aux chercheurs. Une institution telle que la Banque de France s'efforce d'agir dans le cadre juridique existant qui nous impose certaines responsabilités. Les instances du Cnis ont tendance à estimer qu'en France, la loi de 1951 s'applique. La Banque de France évolue, pour sa part, dans un contexte un peu plus compliqué. Nous avons, en effet, des collectes statistiques organisées par des textes européens. D'après différentes consultations, la norme européenne prime sur la loi de 1951. Or les prescriptions du règlement européen sont quelque peu différentes, ce qui complique nos activités, notamment lorsque nous souhaitons apparier **des données soumises à la réglementation européenne** à des données d'origine purement françaises et qui relèvent de la loi de 1951. Les normes juridiques doivent être respectées, ce qui a tendance à alourdir les procédures. La Banque de France reste tout à fait ouverte à de nouvelles collaborations avec le monde de la recherche.

M. Jean-Paul Pollin

Un certain nombre de données sont extrêmement intéressantes et sont découvertes de manière aléatoire. En l'occurrence, la Banque de France s'est montrée tout à fait coopérative.

Mme Anne-Marie Matherat, ministère de l'Agriculture

Je travaille dans le domaine de l'**enseignement agricole**. Ma question s'adresse plus particulièrement à Mme Bossi. Dans le domaine éducatif, sont de plus en plus évoqués les parcours de formation individualisés afin de permettre au plus grand nombre d'élèves d'avoir une qualification et de s'insérer sur le marché de l'emploi. Afin d'élaborer des données statistiques et, *in fine*, de pouvoir mesurer les politiques publiques dans ce domaine, nous avons **besoin de pouvoir suivre individuellement les parcours suivis par les élèves**. L'un des moyens envisagés est de mettre en place **un identifiant unique de l'élève** qui permettrait de le suivre tout au long de sa scolarité. Je souhaiterais savoir quelle est la position de la Cnil sur ce sujet.

Mme Jeanne Bossi

Aux yeux de la Cnil, la question de l'identifiant unique est importante au regard de la protection des données personnelles puisque par définition, ce numéro peut associer une série d'informations sur un même individu. Se pose également la problématique du choix de cet identifiant.

La Cnil ne formule pas d'opposition de principe à la création d'un identifiant propre de nature à suivre le parcours scolaire puis professionnel d'une personne dès lors qu'il s'inscrit dans un contexte défini et dont on aura pu apprécier la finalité, les mesures de protection et la durée de conservation.

L'idée de la protection des données est d'éviter la constitution d'une base de données centrale qui permettrait de rassembler toutes les informations sur un individu. Nous sommes donc **plus favorables à la multiplicité des identifiants** qu'à la création d'un seul et même identifiant commun à toutes les bases de données.

M. François Tuffreau, Fédération des observatoires de Santé

Ma première question s'adresse à M. Philippe Marzolf et porte sur le **transfert de technologies en matière de gestion du débat public**. Je souhaiterais savoir si vous avez connaissance de l'utilisation, dans d'autres pays, des techniques de débat public et de partage de l'information étendues aux infrastructures sanitaires. En effet, certaines pratiques de la CNDP pourraient peut-être être adoptées dans le cadre des schémas régionaux d'organisation sanitaire, qui sont adoptés tous les cinq ans.

Je souhaiterais également demander à M. Antoine Thiboumery s'il croit à l'**avenir du papier**.

M. Philippe Marzolf

*Il faut, en matière de transfert de compétences, savoir rester humble. La CNDP a été approchée par le ministère de la Santé au sujet des conférences locales et des méthodes de débat public. Selon nous, la vision du législateur est que **l'autorité indépendante doit rester neutre pour organiser la forme et le débat public**, ce qui permet à chacun des acteurs de se focaliser sur ses arguments. Ce tiers garant indépendant et neutre peut organiser les débats les mieux structurés, donc les plus constructifs. Nous sommes tout à fait prêts à diffuser nos pratiques. Nous avons notamment réalisé des cahiers méthodologiques ; nous pouvons aller plus loin.*

*La France reste très particulière. Il n'existe, en effet, pas d'organisme similaire à la CNDP dans d'autres pays d'Europe et rares sont les cas où des débats publics sont organisés, très en amont, sur l'opportunité des projets. Seul le Québec a une institution comparable, sur laquelle le législateur s'est d'ailleurs appuyé pour monter la CNDP. Quelques différences existent néanmoins : le Bape dépend du ministère de l'Environnement québécois et rend un avis. Nous avons expérimenté **un atelier citoyen**, qui ressemble aux conférences du consensus dans le métier de la santé. Il s'est agi, dans le cadre du débat sur la politique des transports, de constituer un panel de personnes que nous informons de sorte qu'elles puissent formuler un avis. Il n'existe pas de méthode universelle. Nous avons mené une étude sur les 25 débats en tentant de voir comment ils avaient été rendus publics. Nous nous adaptons à chaque fois au projet, au territoire et à sa culture. Ainsi, on débat de façon différente en PACA et à Lille. A chaque débat, nous réapprenons. Je suis tout à fait prêt à une collaboration avec vous si vous êtes intéressé.*

M. Antoine Thiboumery

*Je me sens un peu concerné par votre question qui porte celle de mon éventuelle disparition. Je vous ai indiqué que tout allait très vite. Nous évoluons actuellement, et ce très rapidement. Au mois de mars, nous mettrons à l'essai **le e-paper**. Ce projet consiste à mettre sur le marché, auprès d'un certain nombre d'abonnés des Échos, un nouveau support, plus grand qu'un téléphone portable, qui permettra de recevoir en temps réel l'actualisation de l'information dont nous sommes producteurs. Nous travaillons actuellement à son contenu. Il ne reprendra pas Les Échos dans leur totalité, mais présentera des informations qui ont un rapport direct avec le quotidien (éditorial, dossier du jour, une ou titres de une). Recevant de l'information toute la journée, nous sommes en mesure de la délivrer toute la journée.*

*De manière plus générale, **la version papier disparaîtra-t-elle avec l'apparition de cette nouvelle version ?** Jusqu'à présent, la version première demeure en évoluant elle-même sans disparaître. La version de demain ne présentera pas le même contenu ; la version électronique sera, quant à elle, différente de la version papier d'aujourd'hui. Nous avons déjà supprimé des versions papiers. Nous avons, en effet, 14 lettres sectorielles ; nous n'en avons conservé qu'une, Capital Finance, les autres ne subsistant plus que sur notre site internet. Ainsi, les professionnels de l'automobile peuvent trouver une niche présentant toute l'information qui les intéresse. Nous proposons de plus en plus des produits sur mesure et travaillons dans l'immédiateté.*

***D'autres journaux ne pourront exister que sous forme papier.** De même, certaines niches ne pourront exister que sur internet. Nous sommes, pour notre part, très développés sur internet. Nous sommes, en effet, le premier site payant français avec 3 millions de consultations payantes par mois. D'autres sites, beaucoup plus importants que nous, sont totalement gratuits. Mais il faut savoir que plus ils sont gratuits, plus ils sont importants et plus ils coûtent cher et font perdre de l'argent. Nous cherchons l'équation économique qui nous permettra de faire notre métier. Vous avez cité la multiplication des sources ; elle est un véritable problème. Aujourd'hui, nombre de sites sont ouverts gratuitement et proposent des informations. Reste à s'assurer de leur exactitude. Je pense que devraient se développer des sources d'information marquées ou co-marquées par différents partenaires.*

M. Vincent Deroche, Délégation interministérielle à la Ville

M. Marcel Belliot, vous avez évoqué la finesse de l'**observation sur les agglomérations**. Jugez-vous **la maille Iris suffisante** ? Comment faire pour aller plus loin ?

S'agissant de **la confidentialité**, Mme Jeanne Bossi, la maille Iris doit-elle être l'ultime maille en termes de représentation cartographique des données ?

M. Marcel Belliot

D'après mes collègues des agences, il faut aller en dessous de l'Iris, ce qui n'est pas forcément simple. L'ancien système de l'ilot présentait un intérêt. J'ai cru comprendre qu'il disparaîtrait compte tenu de la façon dont le recensement est mené et dont les résultats sont obtenus. Une réflexion doit donc être menée. Je proposerai à nos amis de l'Insee de nous apporter quelques éléments sur ce sujet.

Mme Jeanne Bossi

*Cette réflexion est d'ores et déjà engagée avec l'Insee. Ainsi, nous avons très récemment reçu des documents qui nous permettront de la poursuivre et de voir dans quelle mesure et sous quelles conditions **la diffusion de données en deçà de l'Iris est possible**. Comme je l'ai déjà indiqué, tout est évolutif. Il n'y a aucune raison que la Cnil ait une vision dogmatique sur le sujet dès lors que des techniques ou des systèmes nouveaux garantissent cette confidentialité de l'information au sens où nous l'entendons au regard de la protection des données personnelles. Une telle démarche ne pourra, de toute façon, être entreprise qu'en concertation avec l'Insee qui expliquera pourquoi faire et dans quelles conditions.*

M. Marcel Belliot

*Il me paraît important de souligner le fait que **tous les utilisateurs ne sont pas égaux**. Certains remplissent des missions de service public et devraient avoir, sous certaines conditions, un accès beaucoup plus aisé à ces données. Une réflexion sur les acteurs et ceux qui traitent les données devrait donc s'engager.*

M. Guy Rosier, Cnil

La Cnil est particulièrement ouverte à toutes les propositions. Je m'interroge sur les propos de M. Marcel Belliot sur le niveau fin. Nous connaissons un certain nombre de propositions, par exemple celle de l'Insee, l'Iris. Peut-on descendre en dessous de l'Iris ? Cette question mérite d'être discutée. Tout est possible. Un dossier « niveau fin » sera automatiquement recalé. Cette qualification ne veut, en effet, rien dire.

La Cnil connaît depuis de nombreuses années les contrats de confidentialité avec les chercheurs. Il faut avoir conscience que différents acteurs se qualifient de tels.

Mme Roxane Silberman, CCDSHS réseau Quetelet

Dans le cadre de mes fonctions, je tente, depuis plusieurs années, d'**organiser les relations de la recherche avec les détenteurs de données**. Cela signifie sortir du cadre individuel qui rend très complexe la question de savoir qui est véritablement chercheur.

Je souhaiterais revenir au débat introduit par M. Jean-Paul Pollin sur les questions des données financières, domaine que je ne connais pas directement mais dont j'ai entendu parler à plusieurs reprises par des chercheurs individuels qui se plaignaient des difficultés d'accès aux données de la Banque de France, étendre mon propos à un autre domaine, celui **des données fiscales** et, enfin, revenir au sujet de la Cnil et des données géographiques.

S'agissant de la Banque de France, l'une des difficultés à laquelle je me suis très rapidement heurtée est la **compréhension des régimes juridiques dont dépendent les informations**. De ce point de vue, mes idées ne sont pas extrêmement claires quant aux données de la Banque de France et je ne suis pas parvenue à obtenir de réponse précise à cette question. Il semble que ces données ne devraient dépendre de rien d'autre que de la loi de 1951. De ce fait, elles devraient pouvoir, en grande partie, passer par le Comité du secret statistique. Des problèmes d'articulation se posent, notamment avec le système européen. Il me semble qu'en général, l'interprétation permet d'harmoniser les situations.

La création de **centres sécurisés destinés à la recherche** est-elle de nature, pour la Banque de France, à favoriser l'accès à ses données, voire à favoriser des appariements lorsqu'ils sont possibles ?

La même question se pose pour la **DGI et les données fiscales**. Ainsi, l'Insee me répond souvent que les données que je demande relèvent de la DGI. Comment articuler des systèmes juridiques quelque peu différents pour favoriser cet accès à l'information dite confidentielle.

S'agissant de la Cnil, la situation évolue. Je suis très heureuse de la présence de Mme Jeanne Bossi à la tribune. La présence de la Cnil lors des débats du Cnis, notamment sur la diffusion du recensement devrait favoriser le dialogue. J'espère que cette journée augure une ère différente.

Sur la question **des niveaux géographiques**, nous voyons bien qu'identification est totalement liée à localisation. Il faudrait commencer à marier les problèmes de niveaux géographiques et la nature des informations. En effet, bien souvent, des informations dont nous aurions besoin pour la recherche ne posent pas véritablement problème.

M. Gilles Trouessin, Oppida Sud

J'ai fait partie de l'équipe de la CNAM-TS qui a conçu et développé **la fonction Foin** (Fonction d'occultation d'informations nominatives) qui permet d'anonymiser les données issues du Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et qui sert actuellement dans le Système national d'information inter régimes de l'assurance maladie (Sniiram). Je travaille sur les procédures d'anonymisation depuis une dizaine d'années.

Bien souvent, lorsque l'on évoque **la confidentialité**, on pense **au cryptage**. Mon souci n'est pas cette confidentialité, que j'appelle confidentialité-discrétion, mais une autre forme de confidentialité, celle qui est irréversible et qui correspond à **l'anonymat**, que j'appelle confidentialité-séclusion. Dans ce cas, des éléments sont cachés définitivement pour permettre une utilisation universelle des informations. Il s'agit là d'un pan entier de la sécurité informatique qui est encore peu développé. De nombreuses techniques existent pour anonymiser des informations de façon pérenne, mais ne sont pas forcément faciles à trouver sur le marché. L'anonymisation des données, la plupart du temps par le biais d'un identifiant unique muet, ne suffit pas. En effet, si l'on parvient à apparier un nombre suffisant d'informations au sujet d'une même personne, on pourra recréer son identité. Je souhaitais vous soumettre ce problème, qui devrait pouvoir vous occuper au cours de la prochaine décennie.

M. Pierre Zémor, Communication publique

Les questions deviennent de plus en plus denses, le débat ayant permis de mettre en évidence des problèmes délicats. Je souhaiterais en aborder deux. D'abord, **la protection des données représente, à l'heure numérique, un véritable défi**. Si nous tentons d'imaginer des accès privilégiés pour certaines catégories, nous nous heurterons à la jurisprudence selon laquelle il n'y a protection et secret que dans des cas bien particuliers d'intérêt général. Par conséquent, tant les directives européennes que notre droit ne permettront pas cette différenciation. Les journalistes se sont, pour leur part, construits un accès privilégié en brandissant la protection des sources. Il faut qu'ils prennent conscience du fait qu'à l'heure numérique, la protection des sources pourra devenir synonyme de manipulation. Nous sommes confrontés à un véritable défi sur la valeur ajoutée du journalisme. Il nous faudra réfléchir au-delà de l'instantanéité parce que la valeur ajoutée suppose de prendre le temps de sélectionner, recouper et valider les informations.

Lorsqu'à l'occasion du débat sur le nouvel aéroport, il y a eu à confronter des statistiques sur le trafic aérien, il a été demandé à la CNDP de tenir un rôle de garant de ces données. Or toutes les statistiques présentées émanaient de la DGAC, du gouvernement ou du compromis des schémas de transports collectifs et avaient donc été produites sous certaines hypothèses. Tant assorties d'hypothèses que de la signature de la source, **les statistiques seront de plus en plus nécessaires au débat public**, en ces temps de foisonnement numérique.

M. Antoine Thiboumery

Il est de notoriété que le groupe *Les Échos* est fiable et sérieux. Nous capitaliserons donc précisément sur ce point. Nous devons être réactifs, ce qui signifie également **tout vérifier avant de publier les informations**. En fonction des différents supports, nous pourrions privilégier le côté immédiat. Ainsi, les chaînes d'information continue réactualisent l'information tous les quarts d'heure. Nous pouvons adopter les mêmes pratiques. La version papier, dont la réalisation exige davantage de temps et qui nous offre une plus grande possibilité de réflexion, nous permettra d'offrir au lecteur une information plus travaillée, non pas plus sûre mais plus analysée, **le support électronique présentant une information réactualisée plus souvent**.

Mme Jeanne Bossi

S'agissant de la question de la diffusion de données à des niveaux géographiques différents, vous faisiez valoir que certaines pouvaient poser problème et d'autre pas. A mon sens, la notion de base est celle de la finalité. Des enquêtes statistiques, comme certaines grandes cohortes épidémiologiques, peuvent nécessiter un niveau géographique fin. Des informations très fines peuvent alors être collectées si elles sont pertinentes au regard de la finalité de la recherche et si toutes les garanties sont prises, par ailleurs, pour que cette information ne soit pas utilisée à d'autres fins que celles pour laquelle elle a été collectée. Dans le cadre de la poursuite d'une finalité statistique générale dont l'objet n'est pas de savoir de qui l'on parle mais de pouvoir évaluer certaines politiques, la Cnil privilégie des dispositifs qui permettent d'utiliser des informations fines, mais qui ne permettront pas d'identifier un individu. Pour certaines données jugées sensibles – pathologies, origine ethnique, opinion politique, etc. – la collecte et le traitement posent problème.

En ce qui concerne l'accès aux bases de la DGI, elles sont, pour la plupart d'entre elles, en accès direct dès lors qu'elles comportent des données à caractère personnel, conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés. Tout un chacun, dès lors qu'il est concerné par ces données, peut exercer son droit d'accès auprès de la personne responsable de ladite base au sein de la DGI et peut compter sur la Cnil en cas de problème.

Quant à la participation de la Cnil au Cnis, elle est permanente depuis toujours par l'intermédiaire du vice-président, M. Rosier, et d'un agent de la Commission qui participent à ces travaux. Ces derniers nous sont tout à fait précieux car ils précèdent très souvent le dépôt d'un dossier à la Cnil.

Enfin, je souhaiterais compléter le propos de M. Gilles Trouessin sur les techniques d'anonymisation. Elles sont généralement fondées sur une double anonymisation. La première permet de transformer des données d'identification d'un individu en un code à l'aide d'un algorithme mathématique particulier, un second niveau d'anonymisation permettant de garantir l'irréversibilité. Mais si nous utilisons tous, dans les grandes bases de données, cette même fonction, il ne s'agirait plus d'un secret. A côté de ces dispositifs, il existe donc d'autres recommandations qui permettront de ne pas retrouver l'identité des personnes : impossibilité de rapprocher certaines données ou de faire certaines requêtes ; création d'un autre secret, différent du second. Il existe également des garanties juridiques puisque même dans la loi informatique et libertés modifiée en 2004 qui a consacré les procédures d'anonymisation, elles restent soumises au contrôle de la Cnil. Nous parlons donc plutôt de pseudonymisation, le terme d'anonymisation étant souvent mal compris.

M. Philippe Marzolf

Je ne suis pas certain que la CNDP, en tant qu'organisateur du débat, puisse garantir les informations. En revanche, elle peut garantir que tous les éléments disponibles seront mis en débat et inciter les producteurs à expliquer leur construction.

M. Jean-Pierre Dupont

Avant de laisser la parole à M. Jean-Michel Charpin, j'invite ceux qui n'auraient pu s'exprimer à poser leurs questions par écrit par le biais du site internet du Cnis. Je tiens, ensuite, à remercier ceux qui ont participé à l'organisation de cette réunion au sein de l'Insee, les intervenants et les participants aux débats.

Conclusion et perspectives

M. Jean-Michel CHARPIN

Il me revient, à l'issue de cette journée, de tirer, du point de vue de la statistique publique, quelques éléments de synthèse et d'orientation des débats qui se sont tenus aujourd'hui. Je le ferai avec modestie, les échanges ayant été très riches et ayant fait apparaître la multiplicité des acteurs dans cette relation entre offre et demande de statistiques.

Nos débats ont confirmé que **la diffusion de l'information statistique a véritablement changé de nature en quelques années**. Ceci est vrai tant en ce qui concerne l'offre que la demande. Du côté de **l'offre**, les possibilités de stockage de l'information et de transport font qu'aujourd'hui, **l'information statistique rendue disponible par l'Insee est beaucoup plus riche, variée et vaste que par le passé**. Le fait que nous publions directement sur notre site internet un certain nombre de «fichiers détail» contenant des micro-données, ce qui aurait été inconcevable il y a encore peu de temps, en est un signe. **Les données sont actualisées en temps réel**, avantage considérable du support internet par rapport aux autres supports de diffusion pour lesquels à peine l'information était-elle imprimée ou stockée qu'elle était déjà périmée. Enfin, **elles sont mises à disposition gratuitement** depuis le milieu de l'année 2003, à l'instar d'un certain nombre d'autres instituts statistiques, ce qui a également modifié de manière considérable la façon dont l'information est rendue disponible.

Du côté de la demande, **le public s'est élargi et diversifié**. Les chiffres cités par M. Pierre Audibert ce matin montrent à quel point il eût été impossible de s'adresser à un public aussi large avec les technologies d'autrefois. Par le passé, la diffusion de l'information supposait du temps et un coût qui interdisaient de viser des publics aussi vastes. Ainsi, les instituts statistiques faisaient autrefois tout leur possible pour éloigner le public des élèves de l'enseignement secondaire et des écoliers de la demande statistique du fait de son nombre et de la difficulté à le satisfaire. Aujourd'hui, compte tenu du fait que la mise à disposition de l'information est à coût nul, nous nous réjouissons, au contraire, que ce public cherche l'information sur notre site. Il n'est d'ailleurs pas celui qui rencontre le plus de difficultés à la faire. Bien d'autres publics, parmi lesquels les professionnels de l'information, ont besoin de venir chercher régulièrement et dans différents domaines des informations statistiques sur nos sites ; d'autres ont leurs propres outils de traitement – professionnels, chercheurs, consultants – et téléchargent des masses importantes de données qui servent à faire fonctionner leurs propres systèmes.

Cette Rencontre nous a permis d'**entendre des opinions d'utilisateurs sur notre dispositif de diffusion**. J'en retiendrai qu'ils attendent de l'information statistique qu'elle réponde à un certain nombre de critères. Le premier est le souhait que **notre information soit compréhensible**. Devant le foisonnement de références proposées par les sites internet de la statistique publique, l'internaute rencontre parfois des difficultés à trouver l'information qui réponde réellement à ses préoccupations. On retrouve ici la contrepartie négative de l'autonomie qu'internet offre à ses utilisateurs. L'internaute est libre de ses recherches, mais il est également seul pour les mener. Il ne bénéficie plus de l'accompagnement personnalisé dont il pouvait jouir dans le schéma traditionnel. C'est la raison pour laquelle les sites statistiques doivent également offrir une série de métadonnées permettant, pour le moins, d'apprécier l'adéquation de l'information trouvée à la question que l'on se posait. Des éclaircissements méthodologiques, des définitions et des mises en garde contre des interprétations erronées devront donc être mises à la disposition de l'internaute. Pour sa part, l'Insee a déjà fait un effort important dans ce domaine et a un objectif explicite d'**améliorer la clarté de son site grâce à mille définitions et cent sources décrites en 2008**. Des progrès resteront cependant encore à faire tant il est difficile de faire preuve à la fois de pédagogie et de rigueur. Ainsi, une définition approximative est parfois plus parlante que la définition rigoureuse, mais un institut de statistiques peut-il se permettre des approximations dans ses définitions ? De même, un quotidien nous a reproché, il y a deux ans, l'usage, jugé pédant et obscur, de la demi-médiane, mais peut-on éviter simplement ce concept ? L'internaute qui n'est pas un habitué des recherches sur les sites de la statistique publique est aussi parfois étonné par l'éparpillement des données produites sur un grand nombre de sites.

Même si le site de l'Insee concentre un grand nombre de ces données, beaucoup d'entre elles ne sont, en effet, accessibles que sur les sites spécialisés des différents ministères. Le système statistique public a décidé de se doter, sous l'impulsion du Cnis, **d'un portail qui oriente le navigateur vers l'information qu'il recherche**, où qu'elle soit située dans le périmètre de la statistique publique. Ce périmètre a même été légèrement élargi, dans les semaines passées, à des sites d'organismes proches du système statistique public. Sur le site de l'Insee lui-même, un service d'orientation, **le service Insee contact**, aide l'internaute à s'y retrouver. Un formulaire est mis à sa disposition pour recueillir les remarques, critiques et suggestions qui permettent de faire évoluer le site en continu.

Une autre qualité attendue de cette information est qu'elle soit **cohérente et comparable**. Ces qualités semblent aller de soi tant il paraît évident que les statistiques ne devraient pas se contredire, ni dans le temps, ni dans l'espace. Il est pourtant véritablement difficile de respecter ce critère et ce d'autant plus que nous fournissons une information riche et détaillée sur des périodes longues, par des services producteurs différents et à des niveaux géographiques variés. Un certain nombre de questions ont été, aujourd'hui, posées sur ce sujet concernant les revenus, l'emploi, les référentiels d'adresses et les référentiels géographiques, ce qui montre à quel point le sujet de la cohérence est important. Il constitue une véritable obsession pour l'Insee. Ainsi, en matière de statistiques conjoncturelles de l'emploi, des questions de cohérence entre les différents chiffres cités sont périodiquement soulevées et l'on nous demande si l'on ne pourrait pas améliorer la cohérence des statistiques de l'Insee avec les autres statistiques. Or une particularité de l'Insee est qu'il n'a pas de source propre en la matière. Il ne fait qu'utiliser trois sources existantes, celles du ministère de l'Emploi, des Urssafs et de l'Unédic, dont il tire une estimation. Cette dernière est quelquefois considérée comme une quatrième source et comparée aux trois autres, ce qui peut participer d'une certaine confusion. De même, les référentiels d'adresses ont été évoqués à plusieurs reprises dans nos débats. Nous avons nous-mêmes un répertoire d'adresses que nous utilisons dans les villes de plus de 10 000 habitants pour procéder au recensement. Une institution publique, l'IGN, est, par ailleurs, chargée de constituer les répertoires d'adresses. Ne souhaitant pas élaborer un référentiel complet qui serait, d'une certaine façon, en concurrence avec les travaux de l'IGN et engendrerait un risque d'incohérence, nous menons une politique relativement prudente en la matière, ce qui peut donner une certaine impression d'attentisme. **S'assurer de la cohérence et de la comparabilité des données produites est l'une des tâches majeures de la coordination statistique, au niveau national comme au niveau international.**

L'utilisateur attend également une information détaillée. Ceci concerne les secteurs d'activité économique, les catégories de population ou les catégories de ménages et, de plus en plus, les niveaux géographiques. Un nombre grandissant d'institutions sont dotées d'outils d'analyse géographiques fins et parfois même de systèmes d'information géographiques qui nécessitent de disposer d'informations de plus en plus détaillées, en respectant la pertinence des données et la confidentialité des informations individuelles.

Des informations individuelles sont, par ailleurs, attendues par nombre d'utilisateurs de la statistique publique. Aujourd'hui, la puissance de calcul des ordinateurs permet d'effectuer des micro-simulations qui nécessitent **des données individuelles**. Ce point a été exprimé à de multiples reprises aujourd'hui. Je ne souhaiterais pas l'opposer véritablement à ce qui serait considéré comme une contrainte de confidentialité. En effet, **la confidentialité est non seulement une condition nécessaire de la statistique publique, mais elle répond également à une demande des utilisateurs**, au même titre que la disponibilité d'informations individuelles.

Pour terminer sur les grands critères cités aujourd'hui, je reviendrai sur un élément que j'attendais et qui a été peu développé, celui de **la fraîcheur des informations**. Ce critère a été évoqué par M. Antoine Thiboumery parallèlement à un grand nombre d'autres (détail, précision, documentation, etc.), ce qui l'a relativisé. Je n'en déduis pas que les utilisateurs souhaitent des statistiques tardives. Peut-être faut-il simplement que je retienne qu'il n'est pas mis en avant par les utilisateurs alors même que nous, statisticiens, sommes conduits à arbitrer en permanence entre la fraîcheur des informations et un certain nombre d'autres critères.

Nous devons certainement continuer à **améliorer les possibilités d'accès aux données individuelles**. Pour celles relatives **aux entreprises**, nous considérons, depuis longtemps, que l'anonymisation n'est guère possible et que des données individuelles de ce type doivent toujours être considérées comme nominatives. Le législateur a pris en considération cette situation et a prévu la possibilité de communiquer des informations individuelles dans des conditions très strictes via le **Comité du secret statistique**. Les règles de fonctionnement de ce dernier se sont progressivement mises en place et nous procéderons prochainement à la rédaction d'un guide à l'usage des demandeurs potentiels. Il est, en revanche, **possible d'anonymiser des fichiers individuels d'enquêtes auprès des ménages**. Il est cependant progressivement apparu que la notion d'anonymisation dépendait des autres sources d'information auxquelles l'utilisateur de ces fichiers avait accès. C'est pour cette raison qu'il n'est possible de publier sur internet que des fichiers dont l'anonymat est strictement et absolument garanti et que l'Insee a pris l'initiative de créer des fichiers dits de production et de recherche plus riches que les chercheurs peuvent utiliser dans la mesure où ils n'ont pas accès à d'autres informations leur permettant de lever l'anonymat.

Pour les utilisateurs de la statistique publique **ayant accès à internet, un projet général de refonte du site de l'Insee**, avec une amélioration de « la navigabilité », a été lancé. Un nouveau moteur de recherche adapté à cette nouvelle version du site sera mis en place. Ce projet prendra en compte les souhaits des internautes tels que nous pouvons les connaître.

Pour ceux qui n'ont pas encore accès à internet, un réseau d'organismes publics couvrant l'ensemble du territoire – points d'accès public à internet, centres d'information sur les droits des femmes et des familles, maisons de la justice et du droit, etc. – **a été mis en place**. L'Insee et la statistique publique ont passé des accords avec ces organismes pour permettre au grand public d'accéder aux informations contenues sur les sites, notamment pour les indices les plus utilisés.

L'**anonymat des données** devra continuer à être garanti pour la préservation du secret des affaires et de la vie privée. Des travaux sont en cours, aux niveaux national et européen, pour **développer des techniques d'anonymisation** permettant de donner l'information la plus détaillée possible et respectant les règles fondamentales du secret statistique. Enfin, la réflexion sera poursuivie pour savoir comment il sera possible de mettre sur pied et de financer, à l'instar des projets menés par certains de nos voisins européens, **des centres d'accès sécurisés** offrant aux chercheurs un accès plus commode à des données individuelles dans le respect de l'anonymat. Ce sujet fait partie de ceux pour lesquels la réflexion doit être approfondie. Au cours de cette journée, de nombreux sujets de ce type ont été mentionnés : écoute et accompagnement des utilisateurs ; définition de l'information finement localisée et modalités d'accès décentralisé à cette information en partant de l'entrée géographique ; clarté et pédagogie autour des chiffres, dont la difficulté vient de la diversité considérable des utilisateurs de la statistique publique.

Soyez assurés que nous avons compris vos messages et que nous ferons de grands efforts pour progresser dans les directions que vous nous avez indiquées.

Merci.

M. Jean-Pierre Dupont

Merci, M. Jean-Michel Charpin. Vous pourrez compter sur le Cnis et son Bureau pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

Je remercie, enfin, les équipes du CES, grâce auxquelles nous avons pu travailler dans de bonnes conditions.

Merci.

LISTE DES PARTICIPANTS

Amena AIDI	MIN TRANSPORTS
François ALLERET	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Monique ALLERON	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Daniel ANDRE	MIN AGRICULTURE PECHE
Jean-William ANGEL	INSEE
Suzel ANSTETT	DPM MIN EMPLOI COHESION SOCIALE
Pierre AUDIBERT	INSEE
Christian AVEROUS	OCDE
Songué BALECK	DIR REG PROTECT JUDICIAIRE JEUNESSE
Françoise BALLU	INSEE
Mireille BARDOS	BANQUE DE FRANCE
Alain BARRY	MIN EQUIPEMENT LOGEMENT
Marie-Antoinette BASCIANI-FUNESTRE	DRE ILE DE FRANCE
André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Galaad BAUDRY	THOMSON FINANCIAL
Maryline BAZIN	ECOLOCALE GROUPE CAISSE D'EPARGNE
Julien BECHTEL	INSEE
Jean-Marc BEGUIN	INSEE
Shahnaz BEHNAMI	PROCEDE FILIMAGE
Valérie BEL	CNIL
Laura BELLI	OCDE
Marcel BELLIOU	FED NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME
Brigitte BELLOC	INSEE
Hélène BENYAMIN	CONFEDERATION GENERALE DU LOGEMENT
Maurice BERNADET	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME
Jean-Patrick BERNARD	INSEE
Pierre BERRET	DEPS MIN CULTURE
Sébastien BERTHE	CNIDFF
Claude BERTOLOTTI	CNMCCA
Nathalie BERTRAND	APEC
Alice BEYNET	MUTUALITE FRANCAISE
Manuel BIENVENU	GEO CONCEPT SA
Michel BLANC	INSEE
Guy BLANCHET	EDF DA MARI
Jean-Pierre BOMPARD	CFDT
Jeanne BOSSI	CNIL
Hubert BOUCHET	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Tatiana BOULEAU	AGENCE D'URBANISME AGGLO NANTAISE
Jean-Claude BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Bénédicte BOYER	MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Michel BREZAULT	INSEE
Françoise BRUGIERE	VINIFLHOR
Patrick BRUN	AGENCE D'URBANISME LYON
Estelle BRUNETOT	CCI ROUEN
Marc CAMUS	INSEE
Michel CASTELLAN	INSEE
Philippe CAVALIE	AFSSAPS
Muriel CAYLA TOMA	BANQUE DE France
Sylvie CELERIER	UNIVERSITE EVRY-VAL-D'ESSONNE
Laurent CHALARD	POPULATION ET AVENIR

Joël CHANTREFOUX	SESSI MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Isabelle CHAPTAL	GRUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
Jean-Michel CHARPIN	INSEE
Alec CHARRAS	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
Marc CHAZELAS	BANQUE DE FRANCE
Claude Jeanne CHERON	OBS ECONOMIE TERRITOIRES TOURAINE
Jean-Marc CHOLET	SESSI MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Philippe CLAIRET	INSEE
Bernard COHEN	DGCL MIN INTERIEUR
Vincent-Pierre COMITI	DPM MIN EMPLOI COHESION SOCIALE
Emmanuelle COPIN	CESP
Yves COR	CHERCHEUR
Laurent COUDERCY	DIREN CENTRE
Marie-Hélène COURTOIS	INSEE
Mathieu COUSINEAU	FED NATIONALE MUTUALITE FRANCAISE
Armand CREUS	FEDERATION CGT DES SERVICES PUBLICS
Marie-France CRISTOFARI	CEE
Chantal CUISINET	DGS MIN SANTE SOLIDARITES
Philippe CUNEO	CNIS
Elysaabeth DAHAN	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Jean-Philippe DAMAIS	PROFESSEUR UNIVERSITE PARIS 13
André DE LOS SANTOS	INSEE
Philippe DECHARTRE	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Maurice DELAPORTE	FIEEC
Martine DELASSUS	CRCI PARIS ILE DE FRANCE
Béatrice DELEMASURE	MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Christine DELIERE	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Aurélie DELUZE	COMITE INTERPROF DU VIN DE CHAMPAGNE
Jacques DERMAGNE	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Vincent DEROCHE	DELEGATION INTERMINISTERIELLE VILLE
Michel DESTEFANIS	CEE
Fatoumata DIALLO CISSE	AON COURTAGE
Olivier DIBOS	CREDIT AGRICOLE SA
Michèle DION	UNIVERSITE BOURGOGNE
Jean-Christophe DONNELLIER	MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Françoise DU CHESNE	FNPC
Jean-Louis DUBELLOU	UNAF
Hélène DUBUS	IFEN
Marie-Jeanne DUPONT	INSEE
Jean-Pierre DUPORT	CONSEIL D'ETAT
Denis DURAND	CGT BANQUE DE FRANCE
Françoise DUSSERT	DGAFP MIN FONCTION PUBLIQUE
Guillaume DUVAL	JOURNAL ALTERNATIVES ECONOMIQUES
Dominique DUVERGER	CNCM
Nadine EISENMANN	INSEE
Rabba FARHANE	KEOLIS
Sandrine FEFEU	SAN SENART
Jean-Paul FIORINA	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Pierre FLAUD	FEDERATION DE L'INDUSTRIE DU BETON
Livia FLAVIEN	UBIFRANCE
Mélanie FLEURANT	IAAT
Bernard FOLLIARD	CGT FO

Valérie FONTANIEU	INSTITUT NAL DE RECHERCHE PEDAGOGIQUE
Gilles FOUBERT	ONISEP
Fleur FRANCOIS-CHEMERY	ONIGC
Jacques FREMIOT	MIN EQUIPEMENT LOGEMENT
Gaëtan GABORIT	DDRN
Nadine GARCIA	ONIPPAM
Alain GELY	CGT
Serge GERMON	DGAC MIN TRANSPORTS
Elodie GODET	CITEPA
Jean-Yves GOURVEZ	CNCE GROUPE CAISSE D'EPARGNE
Carole GRAGEZ	ARCHIVES NATIONALES
Isabelle GREMY	ORS ILE DE FRANCE
Monique GRESSET	CSFPT
Josette GRIMALDI	LES FONDEURS DE FRANCE
Sabine GROSIDIER	INSEE
Bernard GUIBERT	INSEE
Max GUIVARCH	INSEE
Séverine HABAY	MAIRIE DE GONESSE
Jacques HARROUIN	IRDES
Jean-Luc HELLER	DGCL MIN INTERIEUR
Angélique HENAUX	OREF ILE DE FRANCE
Bernard HENNEQUIN	INSEE
Yves HENON	UNICEM
Jean-Paul HERAUD	DARES MIN EMPLOI
Francis HESS	AGENCE DEVOLOPT URBAN. AGGLO NANCY
Salima HOCINI	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Cyril HUCORNE	EXPERIAN
Sylvie INIZAN	OBS DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
Jacques JACOB	INSEE
Christine JACQUEMOIRE	DGS MIN SANTE SOLIDARITES
Jean-Claude JAGER	DRE PACA
Christian JOURDAN	MIN ECOLOGIE DEVELOPPEMENT DURABLE
Gérard JURQUET	INSEE DR PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
Claudine KAGAN	INSEE
Michel KAGAN	INSEE
Nicole KERHUEL	GERU
le docteur KHAN	SECTEUR ASSOCIATIF
Annick KIEFFER	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Alexandre KYCH	CNRS
Chantal LACROIX	DEPS MIN CULTURE
Sylvie LAGARDE	INSEE
Gérard LALLEMENT	CONSEIL REG LORRAINE
François LAMY	PROCEDE FILIMAGE
Philippe LANDRY	OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE
Jean-Marie LANGLOIS	LEEM
Henriette LANTIN	INSEE
Philippe LASSEIGNE	FED NATIONALE DU NEGOCE DU TISSU
Philippe LATOUR	SPATIALIST
Philippe LE CLEZIO	CFDT
Patricia LE GALLIC	SYNDEX

Jean-Pierre LE GLEAU	INSEE
Claire LEFEBVRE	DOUANES MIN ECONOMIE FINANCES INDUST
Cécile LEFEVRE	INED
Jocelyne LEGER	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Marguerite LEGRAND	SECTEUR ASSOCIATIF
Martine LEVY	MIN OUTRE MER
Philippe LHUIZIERE	ACOSS
Stéphanie LOPES D'ALZEVEDO	UNION DES TRANSPORTS PUBLICS
Carole LUCANTE	A6 CMO PHILIPPE NIKONOFF
Eve MACHELART	DGUHC
Claude MANGIN	GDF
Dominique MARCHAND	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Francoise MARION	MIN TRANSPORTS
Olivier MAROUEIX	DIACT
Robert MARTI	CNCE
Michel MARTINEZ	SGAM
Philippe MARZOLF	COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC
Carmen MATA	GEDA
Anne-Marie MATHERAT	DGER MIN AGICULTURE ET PECHE
Vincent MATHIEU	DIREN ALSACE
Jean-Etienne MESTRE	UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE
Gérard METENIER	EDF
Valérie MEURILLON	AFTPR
Matthieu MILLE	SAGE FRANCE
Andrée MIZRAHI	CNRS ARGSES
Arié MIZRAHI	CNRS ARGSES
Régine MONFRONT	BANQUE DE FRANCE
Philippe MONIER	INSEE
Clélia MORALI	MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Bernard MOREL	INSEE
Frédérique MORETO	AIRPARIF
André MORISSEAU	OFFICE DE L'ELEVAGE
Sylvie MORO	MGDIS
Marlin MOULIOM ROOSALEM	SFL FORUM
Hahmed MOUZAQUI	OSEO BDPME
Bernard NANOT	OEEMP MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Laurence NAYMAN	CEPII
Sarah NETTER	DREES MIN SANTE SOLIDARITE
Elise NGUYEN-KWONN	UNAPL
Michel PAOLETTI	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Alain PELC	CNSA
Patrick PELTIER	DDASS DE L'ESSONNE
Etienne PENISSAT	CNRS CENTRE M HALBWACHS
Philippe PEPIN	ORS ILE DE FRANCE
Dany PERIA	CESP
Anne PEZOT-CHENE	ADEME
Patrice PILLET	ADEME
Gilles POIDEVIN	UNION INDUSTRIES DE LA FERTILISATION
Jean-Paul POLLIN	UNIVERSITE ORLEANS DROIT SCIENCES ECO
Viviane PONS	APCA
Olivier PORTIER	OPC
Gérard POUGETOUX	INSEE
Maud POUPARD	SGAR PAYS DE LOIRE

Gaëlle PRIOUX	ACOSS
Jean-Pierre PUIG	INSEE
Sophie QUINCHARD	INED
Désiré RAHARIVOHIRA	FEDERATION DES INDUSTRIES MECANIQUES
Emmanuel RAOUL	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Barbara REDLINGSHOEFER	INRA
François REGY	BANQUE FEDERALE DES BANQUES POPULAIRES
Yvonick RENARD	MEDEF FIM
Benoit RIANDEY	INED
Marc RICHAUD	CEE
Benoît ROBIN	CGT FO
Yves ROBIN	SESSI MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Xavier ROIRET	CICF
Sophie ROMPTEAU	MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Jean ROOY	AVOCAT
Ghislaine ROSAY	CCMSA
Guy ROSIER	CNIL
Gilles ROTMAN	DARES MIN EMPLOI
Catherine ROUGERIE	INSEE
Julie ROUSSEL	ASSOC MAIRES DE FRANCE
Patricia ROUTIER	CERC
Alain ROZENKIER	CNAVTS
Sandrine SAINT-DIZIER	MEDIAPOST
Hachemi SALHI	CHAMBRE DE METIERS NORD PAS DE CALAIS
Edouard SALUSTRO	CABINET EDOUARD SALUSTRO
Christelle SAUVAGE	CCIP
Marie-France SCANSAROLI	INSEE
Gunter SCHÄFER	OSCE
Claire SELLIER	CONSEIL GENERAL MAINE ET LOIRE
Roxane SILBERMAN	CCDSHS RESEAU QUETELET
Philippe SILHOL	GROUPEMENT NAL INTERPROF SEMENCES
Ubaldo SILVESTRI	CCI ROUEN
Evelyne SIROTA	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Mourad SOUAMES	CONSEIL GENERAL 92
Claire SOVIGNET	ACFCI
Arnaud STEPHANY	INSEE INFO SERVICE
Bernard SUJOBERT	INSEE
Mme TALBOT	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Guillaume TALON	DGI MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Michel TEBOUL	CEREN
Daniel TEMAM	INSEE
Christophe TERRIER	CNIS
Marcel TESTYLIER	GMAO SERVICES
Benjamin THEOBALD	CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT
Antoine THIBOUMERY	JOURNAL LES ECHOS
Lars THYGESEN	OCDE
Jean TOURNADRE	ECONOMISTE
Gilles TROUessin	OPPIDA SUD
Benoît TUDOUX	CNRS CENTRE M HALBWACHS
François TUFFREAU	ORS PAYS DE LOIRE
Clémentine VALAYER	TRASYS

Sophie VALENTIN
Isabelle VERGNAUD
Dalila VIENNE
Guy VIENNOT
Alain VIENOT
François VINCENT
Suvani VUGDALIC
Emmanuel WOITRAIN
Pierre ZEMOR

GROUPE DAFSA
FED ENTREPRISES COMMERCE DISTRIBUTION
INSEE
DRE CENTRE
INSEE
CFE- CGC
INSEE
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
CONSEIL D'ETAT